



Sélection de la Capitale européenne de la culture 2028 en France

Phase de présélection

Rapport du jury

Publié par

Toni Attard, Jelle Burggraaff, Else Christensen-Redžepović, Jean de Loisy,
Goda Giedraityte (rapporteur), Suvi Innilä (rapporteur), Anne Karjalainen,
Hrvoje Laurenta (rapporteur), Marilyn Gaughan Reddan,
Anne Tallineau (vice-présidente), Rossella Tarantino (présidente)

Mars 2023

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé pour la Commission européenne. Toutefois, il ne reflète que les opinions de ses auteurs et la Commission ne saurait être tenue responsable de l'utilisation éventuelle des informations qu'il contient.

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, des sports et de la culture
Direction Culture, Créativité et Sport
Unité D2

E-mail : eac-unite-D2@ec.europa.eu

*Commission européenne
B-1 049 Bruxelles*

© Union européenne, 2023

La réutilisation est autorisée à condition que la source soit reconnue.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents qui ne relèvent pas du droit d'auteur de l'UE, l'autorisation doit être demandée directement aux titulaires du droit d'auteur.

Table des matières

Introduction	4
Réunion du jury	4
Prochaines étapes	5
Remerciements	5
Évaluation des candidats	5
Amiens	6
Bastia	10
Bourges	14
Clermont-Ferrand	18
Montpellier	23
Nice.....	27
Reims	31
Rouen	35
Saint-Denis	39
Recommandations générales	43

Introduction

Ce document constitue le rapport rendu par le panel d'experts (le « jury ») en conclusion de la phase de présélection du concours de la Capitale européenne de la culture en 2028 en France. Ce concours est une initiative lancée en 1985 par l'Union européenne. Le titre de « Capitale européenne de la culture » a déjà été attribué à quatre villes de France, à savoir Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille-Provence en 2013.

Le ministère français de la Culture (le « ministère ») agit en tant qu'autorité de gestion du concours, qui est régi par la décision n°445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 (la « décision ») (DOC : 32014D0445), par le décret (le « décret ») n°2021-1824 du 24 décembre 2021 (NOR : MICB2138082D) et par l'avis (l'« avis ») du 28 décembre 2021 (NOR : MICB2138117V) (tel que modifié par l'avis du 13 octobre 2022, (NOR : MICB2229044VV) adopté par le ministère et publié sur son site internet avec l'appel à candidatures correspondant.¹

Un jury de 12 experts indépendants a été constitué pour procéder au processus de sélection, conformément à l'article 2 du décret. Les institutions et organes de l'Union européenne (Parlement européen, Conseil, Commission et Comité des régions) ont désigné dix membres du jury, tandis que le ministère en a désigné deux. Les membres du jury ont ensuite été formellement désignés par l'arrêté du 7 février 2023 du ministre de la Culture (NOR : MICB2303210A).

Le concours se déroule en deux phases : la présélection (liste restreinte), puis la sélection. Le 31 décembre 2021, le ministère a lancé un appel aux candidatures. À la date de clôture du 2 janvier 2023, neuf dossiers ont été déposés : Amiens, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nice, Reims, Rouen et Saint-Denis.

Réunion du jury

Les membres du jury se sont réunis à Paris du 28 février au 3 mars 2023. Un membre du jury a été excusé pour des raisons professionnelles. Le jury a élu Rossella Tarantino présidente et Anne Tallineau vice-présidente. Tous les membres du jury ont signé une déclaration de non-conflit d'intérêts et de confidentialité et l'ont remise au ministère avant les entretiens de présélection. Des représentants du Ministère et de la Commission européenne ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs. Ces derniers n'ont pris part ni aux délibérations ni à la décision du jury.

Lors des audiences de présélection qui se sont tenues du 28 février au 2 mars, chaque ville candidate, par ordre alphabétique, a présenté son dossier (45 minutes) et répondu aux questions du jury (45 minutes). Les délibérations du jury ont eu lieu le 3 mars.

Lors d'une réunion de presse tenue le 3 mars, le président du jury a annoncé que le jury recommandait au ministère d'inviter les villes suivantes à soumettre leurs candidatures révisées en vue de la sélection finale (par ordre alphabétique) : **Bourges, Clermont-**

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Appels-a-projets-candidatures/Capitale-europeenne-de-la-Culture-2028>

Ferrand, Montpellier et Rouen.

Prochaines étapes

Le ministère organisera l'approbation formelle de la liste restreinte sur la base des recommandations incluses dans le présent rapport (article 8 de la décision). Il invitera ensuite les villes figurant sur la liste restreinte approuvée à soumettre leurs candidatures révisées en vue de la sélection finale.

Les villes présélectionnées sont encouragées à prendre en compte les appréciations et recommandations formulées par le jury dans le présent rapport.

La date limite pour le dépôt des candidatures révisées est le 3 novembre 2023 (à confirmer par le ministère).

La réunion de sélection finale aura lieu à Paris la semaine du 11 décembre 2023 (à confirmer par le ministère).

Deux à quatre membres du jury effectueront une visite d'une journée dans les villes présélectionnées, peu avant la réunion de sélection finale (semaine du 4 décembre 2023), afin de rassembler davantage d'informations contextuelles sur les candidatures respectives. Des représentants du ministère et de la Commission européenne accompagneront les membres du jury en tant qu'observateurs.

Remerciements

Les membres du jury souhaitent remercier toutes les personnes impliquées dans cette phase de présélection du concours. En particulier, le jury a noté que toutes les villes ont profité de l'opportunité du processus de candidature pour renforcer leurs stratégies culturelles, ainsi que le rôle de la culture et de l'Europe dans leur développement socio-économique global. Il s'agit là d'un premier bénéfice remarquable du concours Capitale européenne de la culture. Le jury encourage toutes les villes candidates, y compris celles qui ne sont pas présélectionnées, à poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies culturelles respectives.

Le jury souhaite remercier les neuf villes candidates et chacun de ceux qui ont contribué à leur candidature, la Commission européenne pour ses conseils et le ministère pour son excellente mise en œuvre.

Évaluation des candidats

Dans son évaluation des candidats, le jury a rappelé les objectifs généraux et spécifiques de l'article 2 de la décision et l'exigence que la candidature se fonde sur un programme culturel à forte dimension européenne créé spécifiquement pour le titre de Capitale européenne de la culture (article 4).

Le jury a évalué chaque candidature en fonction des six critères énoncés à l'article 5 de la décision :

- Contribution à la stratégie de long terme de la ville,
- Contenu culturel et artistique,
- Dimension européenne,
- Portée,
- Gestion,
- Capacité de réalisation.

Le jury ignorait si toutes les villes candidates avaient, en conseil municipal, achevé l'approbation officielle de leur stratégie culturelle. L'un des aspects cruciaux de la décision 445/2014/UE, qui régit l'action depuis le titre de 2020, est l'obligation pour les villes candidates de disposer d'une stratégie culturelle formelle et explicite. Il s'agit de faire en sorte que le titre de Capitale européenne de la culture se fonde sur une transformation à moyen terme de la ville et de sa vie culturelle. De nombreuses stratégies semblent également se terminer avant 2028. Or, le jury tient à rappeler aux candidats admis en sélection finale que la stratégie doit couvrir l'année du titre et inclure des plans visant à maintenir les activités culturelles au-delà de l'année 2028.

Dans les commentaires qui suivent, le jury présente les principaux éléments d'observation énoncés en phase de présélection. Concernant les villes présélectionnées, des recommandations spécifiques et communes sont faites, afin de les aider à préparer leur dossier de candidature final.

Le jury souligne qu'il a évalué les candidats sur la base du dossier de candidature et sur des séances de présentation des villes lors de l'audience de présélection. L'histoire d'une ville, ses politiques récentes et actuelles et son offre culturelle constituent certes un socle pour le programme proposé, mais elles ne sont pas pertinentes dans le processus de sélection. L'évaluation et la recommandation du jury pour l'admission en liste restreinte s'appuient également sur l'analyse de la capacité des villes candidates à prendre les mesures nécessaires pour remporter le titre de Capitale européenne de la culture dans les mois à venir jusqu'à la session de sélection finale.

Amiens

Amiens a présenté sa candidature sous le concept de « *ALTER-NATIVE* », qui évoque une métamorphose portée par l'altérité et la diversité culturelle via l'affirmation des droits culturels et du bien vivre dans un environnement respecté. Son objectif est de positionner Amiens et la vallée de la Somme en tant que laboratoire prospectif permettant d'anticiper les défis à venir. Elle vise à proposer à l'Europe un nouveau modèle de développement adapté à une vallée rurale touchée par les chocs industriels, basé sur des projets culturels et d'innovation en phase avec la nature et interrogeant la relation de l'homme avec celle-ci.

Amiens est candidate au titre de Capitale européenne de la culture avec l'ensemble de la vallée de la Somme, une région traversée par un fleuve long de 225 kilomètres et comptant 492 471 habitants répartis sur 470 communes.

Contribution à la stratégie de long terme

- La métropole dispose d'une stratégie pluridisciplinaire couvrant toute la période 2020-2026. Toutefois, elle ne s'étend ni à l'année du titre, ni aux années suivantes. Le dossier

ne précise pas si la Ville d'Amiens a mis en place une stratégie culturelle approuvée et comment elle a été intégrée au projet de Capitale européenne de la culture.

- Le jury a estimé que les éléments et les objectifs du concept étaient substantiels et pertinents dans le contexte actuel, comme les questions relatives à la revitalisation démocratique et à l'approche écologique. Cependant, les modalités de réalisation de ces objectifs par le biais du programme et des actions présentés n'ont pas été suffisamment soulignées, en particulier au niveau européen.
- Les plans et les projets visant à renforcer les capacités des secteurs culturel et créatif sont peu approfondis, par exemple dans les domaines de la gestion culturelle, de la promotion, du marketing et de la collecte de fonds.
- En ce qui concerne le suivi et l'évaluation, la candidature décrit un plan d'évaluation en deux parties, et précise avoir sollicité l'expertise externe d'un réseau d'universités. Le jury aurait aimé disposer de plus de détails sur les données de base, la méthodologie des recherches et le calendrier de réalisation.

Contenu culturel et artistique

- Le concept du programme s'intitule ALTER-NATIVE. C'est une approche globale visant à renouveler nos relations avec les autres et l'environnement, afin de créer un outil de refondation par le biais des arts, de la culture et du patrimoine. Le programme s'appuie sur trois axes orientés vers des objectifs et divisé thématiquement en trois domaines : PROXIMITÉ(S), CRÉATIVITÉ et HUMANITÉ. Chaque thématique est associée à un projet phare, et quelques autres projets présentés à ce stade, soit 16 au total.
- Le programme comprend maints projets intéressants, qui sont bien définis et couvrent des genres et disciplines variés. La vision artistique globale reste assez abstraite et générique et pourrait être difficile à exprimer. En outre, le programme manque de cohérence globale.
- La candidature explique attendre une forte implication des milieux artistiques et culturels dans la préparation et la mise en œuvre du programme. Cependant, la plupart des projets apparaissent pilotés et coordonnés par l'organisation Amiens 2028 ou Amiens Métropole.
- La candidature affirme l'ambition forte de parvenir à une métamorphose à tous les niveaux, y compris entre le patrimoine culturel local et les nouvelles expressions culturelles. Cependant, le jury considère que le patrimoine industriel local est très peu mis en avant, alors qu'il pourrait s'agir d'une piste fructueuse à long terme.

Dimension européenne

- La candidature témoigne d'une sincère aspiration à une envergure européenne, voire mondiale, et le programme pose certaines questions prégnantes, susceptibles de trouver un écho dans l'ensemble de l'Union européenne, à savoir la question de la capitale/périphérie et l'appel à l'horizontalité plutôt qu'à la centralité. Cependant, compte peu d'exemples concrets de la manière dont cette ambition pourrait se

réaliser.

- La ville a mené une série de consultations et de réflexions bienvenues avec des villes anciennement Capitale européenne de la culture et des villes jumelles, dans le but de concevoir des projets collaboratifs. Malgré cela, sa candidature reste relativement dépourvue d'exemples concrets de réseaux culturels internationaux, d'artistes et d'institutions culturelles pouvant représenter de potentiels partenaires du projet.
- La stratégie visant à capter l'intérêt d'un large public européen et international est bien structurée et s'appuie sur les bonnes pratiques et les réseaux antérieurs, ainsi que sur des liens avec des événements majeurs récents, actuels et futurs, tels que la Capitale européenne de la jeunesse en 2020.

Portée

- La candidature d'Amiens vise à toucher un large éventail d'habitants, en particulier les populations dites 'exclues', à savoir les personnes désocialisées, âgées ou isolées, et celles qui sont éloignées des pratiques artistiques et culturelles pour des raisons socio-économiques. Pour ce faire, un outil spécial a été prévu : le premier Contrat local d'enseignement artistique en France, que le jury considère comme une initiative très positive à poursuivre. Cependant, le plan visant à toucher les minorités, les écoles et les jeunes générations reste très vague ; par ailleurs, la candidature n'évoque pas la communauté LGBTIQ+.
- Deux appels à projets, intitulés Perspectives 1 et Perspectives 2, invitaient les artistes et acteurs culturels locaux à expérimenter et créer des projets culturels participatifs et inclusifs destinés aux habitants. Le jury considère qu'il s'agit d'un élément positif de la candidature, même si les projets présentés ne reflètent pas clairement les résultats de ces appels.
- La stratégie d'implication et de participation de tous les citoyens associe trois approches : les ateliers de création, la gouvernance inclusive et les Théâtres verts. Le jury estime notamment que les Théâtres verts pourraient devenir une excellente plateforme pour impliquer et responsabiliser les habitants de régions éloignées et isolées. Cependant, les descriptions de ces outils restent quelque peu vagues.
- En tant que plus jeune municipalité de la région Hauts-de-France - les étudiants représentent 17 % de la population totale de la ville - et après avoir accueilli la Capitale européenne de la jeunesse 2020, Amiens et la vallée de la Somme peuvent se targuer d'un bel héritage en matière d'engagement culturel auprès des écoliers et des jeunes publics ; héritage que le jury considère comme un atout pour Amiens.

Gestion

- Sur le budget total de fonctionnement de 49,3 millions d'euro, 96 % devraient provenir de sources publiques : l'État (10 %), la Ville d'Amiens (43 %), la Région Hauts-de-France (20 %), l'Union européenne (8 %), le Département de la Somme (12 %) et les Partenariats Inter-Conseil Vallée de la Somme (3 %). La répartition des ressources entre financement public et privé est donc très réaliste. Le jury

considère la dotation budgétaire élevée de la Ville d'Amiens comme un signe fort d'engagement.

- L'investissement en capital est de 53,8 millions d'euros ; il comprend les projets de construction de trois nouveaux équipements culturels, ainsi que d'autres investissements d'infrastructure pertinents pour la mise en œuvre de la Capitale européenne de la culture.
- La stratégie de collecte de fonds, destinée à obtenir un soutien financier des programmes et fonds de l'Union européenne, est robuste et les programmes de financement possibles de l'UE sont répertoriés.
- Il est prévu de créer une association qui sera en charge de la réalisation du projet Amiens-Vallée de la Somme 2028. Ses principales fonctions seront la coordination, l'animation et l'accompagnement. Le jury apprécie les efforts déployés en faveur d'une gouvernance horizontale étendue, mais souligne la nécessité d'une responsabilité de gestion claire et d'une direction artistique indépendante.
- La stratégie de marketing et de communication comprend des points pertinents. Cependant, la stratégie de marketing et de communication internationale n'est pas suffisamment expliquée.

Capacité de réalisation

- La Ville d'Amiens, ainsi que tous les acteurs concernés, soutiennent la candidature à l'unanimité.
- Amiens bénéficie d'une vie culturelle et d'infrastructures culturelles dynamiques, et sa candidature définit clairement les projets de la ville en matière d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques à réaliser dans le cadre du projet de Capitale européenne de la culture. Le jury a trouvé positif l'objectif de réduire nettement l'impact environnemental des sites culturels et de promouvoir une plus grande responsabilité dans leur utilisation.
- La Vallée de la Somme semble disposer d'une bonne capacité d'hébergement touristique, d'une qualité encore rehaussée par le récent plan d'investissement touristique.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature d'Amiens ne soit pas admise en phase finale de sélection.

Le jury reconnaît que le concept « *ALTER-NATIVE* » renferme de nombreux éléments pertinents et de qualité, mais il n'est pas convaincu que le programme et les activités présentés, en particulier au niveau européen et mondial, permette d'atteindre les objectifs fixés. Le concept du programme aurait bénéficié d'être plus concret et cohérent. Le programme culturel et artistique comporte certes de nombreux projets intéressants, mais dans l'ensemble, le programme a besoin d'être renforcé sur le plan artistique. La ville est dotée d'un domaine et d'une infrastructure culturels assez étoffés, avec des domaines

d'intervention soigneusement sélectionnés, et la candidature met l'accent sur la large participation de la communauté artistique et culturelle locale à la planification et à la mise en œuvre du projet de Capitale européenne de la culture. En revanche, l'état d'avancement de la stratégie culturelle de la Ville d'Amiens et son lien avec le projet de Capitale européenne de la culture ne sont pas très clairs.

Le jury reconnaît toutefois l'ampleur du soutien recueilli par cette candidature, ainsi que le potentiel des plans présentés dans le développement régional ; il encourage la ville et la région à poursuivre leur démarche pour permettre à la région et ses acteurs de se reconnecter au niveau européen.

Bastia

La candidature concerne la ville portuaire de Bastia et ses 48 500 habitants, ainsi que les 300 000 habitants de la Corse. La dimension régionale de la candidature et son identité corse imprègnent l'ensemble de la candidature.

Le thème de la candidature « *Au-delà de l'île* » invite la communauté de Bastia et de la Corse à s'élever collectivement au-delà des déterminismes historiques, géographiques et sociétaux et à s'inscrire dans un dialogue pluriel avec le monde méditerranéen et le continent européen. La candidature vise à réactiver et prolonger la tradition, en la replaçant dans un contexte moderne, afin de s'adresser à l'Europe et de servir son idéal humaniste, et pour faire de l'art et de la culture les catalyseurs d'une nouvelle dynamique de développement.

La candidature de Bastia s'appuie sur quatre motivations : 1) Partager l'art et la culture le plus largement possible avec toutes les populations, dans un objectif de cohésion sociale et d'inclusion ; 2) Promouvoir la singularité de la culture bastiaise et corse à l'échelle européenne et affirmer sa contribution à la diversité culturelle européenne ; 3) Transformer durablement le territoire pour faire de l'art et de la culture des moteurs du développement de Bastia et de la Corse ; 4) Mobiliser les citoyens de Bastia et de la Corse en faveur de l'idéal européen et de ses valeurs.

Contribution à la stratégie de long terme

- Le projet d'aménagement et de développement durable, voté par le conseil municipal en juillet 2021, a identifié quatre axes opérationnels, fondés sur trois engagements stratégiques. Le jury salue également comme élément positif le projet de la ville de Bastia d'adopter un programme de développement culturel en mars 2023. Cependant, le jury est d'avis qu'une période de cinq ans est trop courte pour couvrir adéquatement la préparation, la mise en œuvre et l'héritage de la Capitale européenne de la culture.
- La candidature de Bastia Corsica 2028 est portée par cinq objectifs principaux qui s'inscrivent dans une stratégie culturelle à long terme ; cependant, les liens entre la stratégie et la proposition pour le titre de Capitale européenne de la culture ne sont pas clairement définis. Par exemple, des programmes ambitieux de renforcement des capacités sont envisagés à la fois dans la stratégie et dans le programme, mais

le lien fonctionnel entre eux n'est pas souligné.

- La candidature entend proposer un modèle de développement original, dans lequel Bastia serait un prototype et une source d'inspiration pour les différents échelons territoriaux de la Corse.
- Il est prévu qu'une organisation indépendante dirige le plan de suivi et d'évaluation, ce que le jury considère comme un point de départ positif. Les indicateurs de suivi et d'évaluation présentés (essentiellement quantitatifs) sont satisfaisants à ce stade du concours, même s'ils auraient mérité une description plus détaillée. Le jury aurait notamment apprécié davantage d'indicateurs artistiques et culturels de nature qualitative.
- Le jury reconnaît que la candidature évoque certains objectifs à long terme (s'adresser aux jeunes, développer des vocations artistiques, élaborer un tissu créatif multisectoriel, créer de nouveaux masters à l'université de Corse, avoir un impact sur le tourisme et la mobilité ou renforcer les liens européens), mais regrette qu'ils ne soient pas encore suffisamment précis.

Contenu culturel et artistique

- Selon le jury, le concept renferme un fort potentiel, qui aurait pu être mieux mis en valeur, s'il avait été mieux lié au paradoxe insulaire (c'est-à-dire le contraste entre l'enracinement local et l'aspiration au désir d'ailleurs). Tel qu'il est présenté dans la candidature, ce concept se concentre trop sur Bastia et la Corse.
- Le programme se divise en deux parties : 13 programmes phares et cinq axes pour un total de 127 projets, comprenant certains festivals existants. Diverses propositions artistiques et culturelles (se trouvant à des phases de développement très différentes) illustrent la réalité historique et contemporaine de la Corse et invitent artistes et agents culturels à accroître les échanges. Cependant, le jury considère que le concept et le programme sont trop complexes et surtout trop fragmentés. Le jury note un manque de cohérence dans la vision artistique globale qui devrait rattacher les programmes phares et les projets aux différents axes.
- Le programme repose sur de multiples actions locales, impliquant des populations de passage ou locales. Il est censé favoriser l'inclusion et la transmission en s'appuyant sur un grand nombre d'espaces 'conviviaux' à plus petite échelle. Cette orientation locale, tout à fait défendable, contredit cependant en partie l'objectif déclaré ('aller au-delà') et souffre d'une approche insuffisamment pluridisciplinaire. Par ailleurs, la candidature se concentre sur des personnalités plutôt que sur des collectifs ou des structures, ce qui peut poser problème en termes de stratégie à long terme.
- Les laboratoires sont présentés comme l'un des programmes phares ; mais malgré leur fort potentiel de développement, en particulier pour la scène culturelle locale, ils semblent jouer davantage un rôle de renforcement des capacités que de développement des activités du programme.
- La candidature est certes axée sur le développement et la transmission du tissu

culturel et artistique corse. Toutefois, le jury estime qu'il est trop succinct sur la manière dont le programme associerait le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnel avec des modes d'expression culturelle innovants et expérimentaux, même pour cette première phase de candidature.

Dimension européenne

- Globalement, la candidature témoigne d'une réelle compréhension de la dimension européenne, et des liens clairs avec les projets présentés. Certains axes sont d'une conception très riche et posent des questions qui ont une véritable résonance européenne. Cependant, le jury voit mal comment la dimension européenne obtenue grâce au titre de Capitale européenne de la culture transformera des projets légitimement et essentiellement corses en un projet européen mené par Bastia Corsica 2028.
- Le jury salue l'intention de tisser des liens entre la singularité culturelle de la Corse et les 'cultures sœurs' dans les domaines musical et vocal, ainsi que dans les secteurs littéraire ou cinématographique. En outre, le jury note que les collaborations avec les partenaires de l'UE sont toujours en cours de développement et que la couverture géographique est limitée à l'Europe du Sud, à la région des Balkans, à l'Irlande et à la République tchèque (en tant que co-hôte du titre en 2028). Il n'est fait aucune mention d'une possible coopération au-delà de l'Europe.
- La stratégie visant à intéresser un large public européen et international, ainsi que les liens entre le programme culturel de Bastia-Corsica 2028 et les détenteurs du titre de Capitale européenne de la culture sont bien développés et le programme comporte des projets intéressants, riches d'une forte dimension européenne. Le jury se demande toutefois si le programme global est suffisamment substantiel et attractif pour toucher un public européen plus large.

Portée

- Le manifeste de soutien à la candidature a recueilli près de 3 000 signatures, dont la quasi-totalité des élus corses. Le jury constate également une belle implication de la population locale, de la société civile et des acteurs culturels dans la préparation de la candidature à travers de multiples méthodes, ainsi qu'un plan efficace pour la prochaine étape ; néanmoins le jury estime qu'il est nécessaire d'établir des liens plus étroits avec des partenaires externes (et en particulier nationaux).
- Les écoliers sont inclus dans le programme phare et quelques autres projets, tels que le passeport Bastia, mais le jury observe que les interactions avec les écoles restent d'une nature très générale.
- Le jury reconnaît que la stratégie pour impliquer les groupes marginalisés et défavorisés dans le projet, y compris les programmes phares, est clairement exposée. Toutefois, l'engagement des personnes âgées ou des membres de la communauté LGBTIQ+ est peu évoqué. L'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite à peine mentionnée et doit encore davantage précisée.

Gestion

- Le budget culturel de la Ville s'élève à 5,7 millions d'euros soit 6,5 % du budget municipal global. Le jury accueille favorablement les projets visant à porter ce taux à 10 % en 2030 (9 millions d'euros). Le dossier de candidature ne précise cependant pas si la ville prévoit également d'utiliser une partie de son budget culturel annuel pour financer le projet de Capitale européenne de la culture.
- Le budget total de fonctionnement (2023-2029), qui s'élève à 47,03 millions d'euros, est ambitieux, mais réaliste. 87 % du budget devraient provenir de sources publiques (respectivement 14,74 et 20,4 millions d'euros de la Ville de Bastia et de la Collectivité territoriale de Corse), tandis que les 13 % restants seront pris en charge par le secteur privé et les revenus commerciaux.
- La répartition des coûts de fonctionnement est bien équilibrée avec 70 % alloués au programme, 11 % à la promotion et le marketing et un pourcentage relativement élevé de 19 % aux salaires, frais généraux et administration.
- De nombreux projets d'infrastructures sont prévus, avec un budget global de 184 millions d'euros, mais le jury constate que les engagements des autorités compétentes et la stratégie de soutien financier de l'Union européenne ne sont pas suffisamment détaillés.
- L'association Bastia Corsica 2028 a été créée en décembre 2021 ; elle inclut la Ville de Bastia, la Communauté d'agglomération de Bastia, la Collectivité territoriale de Corse et l'Université de Corse.
- Le plan d'urgence est clairement établi. Les points faibles sont bien identifiés et assortis d'actions explicites pour les surmonter. Cependant, le jury remarque que les questions mondiales ne sont pas couvertes.
- La stratégie de marketing et de communication présentée comporte un plan d'action convaincant en quatre parties. Cependant, la stratégie ne prévoit pas de plans permettant de toucher l'Europe élargie et les liens avec le secteur du tourisme ne sont pas assez explicités.

Capacité de réalisation

- L'Assemblée de Corse a voté le lancement de la candidature en 2021. En juillet 2022, a été organisé un vote à l'unanimité pour soutenir le fonctionnement de l'association.
- La ville jouit d'une vie culturelle dynamique et possède une expérience étendue dans l'accueil d'événements culturels de portée internationale. La candidature présente les projets de la ville en matière d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques qui seront réalisés dans le cadre du projet de Capitale européenne de la culture. La plupart des projets disposent d'un calendrier clair, dans lequel l'achèvement des travaux est prévu avant 2028.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont excellents, ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Bastia ne soit pas admise en phase finale de sélection.

Le jury estime que l'ensemble de la candidature requiert plus de préparation à ce stade de la sélection, et n'est pas convaincu que Bastia 2028 puisse amener le programme au niveau artistique et à la dimension européenne exigés d'une Capitale européenne de la culture dans le court laps de temps qui reste avant la sélection finale. Le concept de la candidature présente un fort potentiel qui aurait été davantage mis en valeur s'il avait été mieux rattaché au paradoxe insulaire. Attentif à l'identité locale corse, il invite à dépasser les déterminismes historiques, géographiques et sociétaux et à s'inscrire dans un dialogue pluriel avec le monde méditerranéen et le continent européen. Cependant, les liens avec le continent auraient pu être développés plus en détails. La candidature renferme de nombreux éléments attrayants qui, en y consacrant plus de temps, auraient pu former un programme de Capitale européenne de la culture captivant. Le jury recommande à la ville de Bastia de poursuivre les remarquables efforts qu'elle a entrepris dans le déploiement de son offre culturelle.

Bourges

Dans sa candidature, Bourges se présente comme un lieu relativement isolé en France, peu connecté et difficilement accessible depuis le reste de l'Europe. C'est une ville de taille réduite avec peu de diversité de cultures, comme tant d'autres en France et en Europe ; selon le dossier de candidature, plus de la moitié de la population en Europe et en France vit dans des villes de moins de 100 000 habitants.

Le concept de la candidature, « *Territoires d'avenir* », s'appuie sur quatre éléments clés clairs et forts. Il reflète cette réalité et vise à « créer de nouveaux modes de gouvernance culturelle et urbaine qui changeront la donne pour Bourges et les villes [similaires] » d'Europe. Les territoires d'avenir s'entendent comme des villes « à taille humaine, agiles, avec de nouvelles formes de gouvernance allant bien au-delà de la simple participation et axée sur le bilan carbone ».

La ville de Bourges se lance dans le projet de Capitale européenne de la culture avec le soutien de trois autres partenaires : la Région Centre-Val de Loire, le Département du Cher et l'agglomération Bourges Plus, qui regroupent près de 3 millions d'habitants.

Contribution à la stratégie de long terme

- La stratégie culturelle et patrimoniale de la Ville a été adoptée à l'unanimité en octobre 2022. Basée sur une analyse approfondie des besoins et des retours d'expérience des habitants, cette stratégie s'appuie sur un plan en 10 points, basé sur trois axes clés. La stratégie culturelle régionale, définie autour de 30 points clés, est également en place, en lien avec la stratégie culturelle de Bourges.
- La relation entre la stratégie et la candidature est très explicite et cohérente : les projets sont des catalyseurs des évolutions envisagées dans la stratégie et les

objectifs à long terme répondent à des enjeux locaux et internationaux spécifiques.

- Les impacts culturels, sociaux, urbains et économiques qualitatifs et quantitatifs attendus à long terme sont bien présentés et sont clairement liés aux lignes de programmes et aux groupes de projets.
- Les plans de suivi et d'évaluation, qui mettent l'accent sur l'analyse causale des effets, sont bien conçus pour cette phase de la sélection, mais l'implication et la participation des citoyens dans ce processus doivent être davantage approfondies pour la deuxième phase. Un partenariat est prévu avec l'Université de Tours, l'Université Erasmus de Rotterdam et l'INSEAC, mais on ignore encore qui dirigera le processus de suivi et d'évaluation.

Contenu culturel et artistique

- Le concept de l'offre « *Territoires d'avenir* » est fort, clairement défini et pertinent aussi bien au niveau local qu'europpéen. Il s'inspire des enjeux et des aspirations du territoire et imprime sa marque à l'ensemble programme. Il s'articule autour de quatre éléments clés qui sous-tendent le cœur de la vision à long terme et encadrent de manière convaincante le programme culturel et artistique : *Gouvernance urbaine innovante, ville des artistes et capitale culturelle bas carbone, matrice européenne des territoires d'avenir* et *droits culturels en Europe*.
- La structure du programme culturel et artistique s'appuie sur quatre lignes de programme (et neuf groupes de projets), qui ont un lien fort avec les quatre caractéristiques clés mentionnées ci-dessus, avec des défis et des objectifs respectifs : *Nos voisins, La langue de l'Europe, À échelle humaine* et *Ici et maintenant*. Toutefois, le jury est d'avis que les neuf groupes de projets présents au sein de la structure du programme constituent un niveau peut-être superflu. Cette partie du programme n'est pas aussi cohérente et convaincante que le reste du dossier de candidature.
- Le programme présente 30 projets intéressants, à forte dimension européenne, qui s'engagent fermement en faveur d'un impact carbone faible et respectent les objectifs climatiques 2030 de l'Union européenne. Cependant, pour la phase finale de sélection, le programme bénéficierait de plus d'innovation, de plus d'audace et de plus d'ambition (d'un point de vue artistique). En outre, le programme pourrait donner une image claire de ce que les visiteurs vivront en 2028 et assurer un meilleur équilibre entre les différentes formes et expressions artistiques.
- La participation d'artistes et d'organisations culturelles locales à la préparation de la candidature semble satisfaisante. En revanche, seuls des représentants d'institutions et d'associations culturelles locales ont été impliqués (le dossier ne précise pas le degré d'implication d'artistes individuels sans lien avec des institutions ou organisations).
- La capacité de combiner le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnelles avec des expressions culturelles nouvelles, innovantes et expérimentales semble convaincante.

Dimension européenne

- La dimension européenne s'exprime dans l'histoire que Bourges veut raconter à travers les *Territoires d'avenir*, à savoir : montrer aux habitants de la région de Bourges que l'Europe est leur avenir et inviter l'Europe à se tourner vers les territoires où elle est aujourd'hui la plus contestée, c'est-à-dire les soi-disant « lieux sans importance » ou « lieux éloignés où l'Europe est la moins présente et souvent décriée ».
- Les quatre éléments clés autour desquels le programme est conçu possèdent tous une forte dimension européenne, et la question de « ce que l'Europe peut apporter à Bourges et ce que Bourges peut dire à l'Europe » est posée dans chacune des quatre lignes du programme.
- La liste des partenaires européens et mondiaux est assez complète. Des partenariats semblent déjà établis avec plusieurs réseaux et organisations européens, ce qui constitue une fondation robuste pour poursuivre le développement.
- La stratégie à quatre volets visant à susciter la curiosité d'un large public européen et international est claire et solide à ce stade du concours, mais doit encore être plus élaborée lors de la phase finale.
- Certains partenariats avec d'autres Capitales européennes de la culture sont déjà établis, mais lors de la phase finale, il sera nécessaire de présenter des projets plus aboutis et concrets.
- Globalement, la candidature fait preuve d'une compréhension sincère de la dimension européenne. Lors de la phase finale, il faut développer davantage d'activités favorisant la compréhension entre citoyens européens et valorisant les similitudes entre cultures, patrimoines et histoires européens.

Portée

- L'implication de la population locale dans le déploiement de Bourges 2028 est satisfaisante, à travers cinq grandes phases de participation bien définies : *Choisissons ensemble Bourges 2028, Imaginons ensemble Bourges 2028, Innovons ensemble, Croisons les doigts ensemble pour Bourges 2028 et Célébrons ensemble Bourges 2028*.
- La structure de réalisation en ligne du programme, qui s'appuie sur un réseau de Micro-Folies, est solide.
- Le jury se félicite de la mise en place du « Conseil citoyen européen » dans le cadre de la gouvernance de Bourges 2028.
- Certains groupes marginalisés et défavorisés sont bien identifiés et bénéficient d'un plan clair permettant de les impliquer. Une attention particulière sera portée aux personnes âgées (près de 25 % de la population locale) et aux personnes rencontrant des difficultés physiques, mentales ou économiques. Cependant, pour la sélection

finale, il convient de définir soigneusement l'ensemble des minorités. La stratégie d'implication des jeunes est bien en place, avec certaines mesures spécifiques comme l'entrée libre. Cependant, la stratégie repose principalement sur des activités déjà existantes, et pour la phase finale, il serait utile de donner plus d'exemples de la manière dont le projet de Capitale européenne de la culture sera concrètement rattaché aux écoles et aux jeunes.

Gestion

- La ville dispose d'un budget annuel important pour la culture, qui représente 16 % du budget global de la ville (soit 12,8 millions d'euros) en 2022, ce qui témoigne de l'engagement fort des autorités communales dans ce domaine. Il est prévu de porter ce pourcentage à 17 % (soit environ 15 millions d'euros) à partir de 2029.
- Le jury doute que le budget de fonctionnement de Bourges 2028 de 40,2 millions d'euros soit suffisant pour la mise en œuvre du programme et de toutes les autres activités d'organisation prévues. L'ensemble des pouvoirs publics (à l'exception de l'État, comme dans le cas de tous les autres candidats) a adopté en 2022 une décision collective sur le financement du budget de fonctionnement de la Capitale européenne de la culture, ce qui est une évolution très positive. La répartition des coûts d'exploitation est équilibrée : elle alloue 65 % du budget au programme, 11 % à la promotion et au marketing, 20 % aux salaires, frais généraux et administration et 4 % aux imprévus.
- Bourges 2028 sera géré par une association déjà établie, indépendante et à but non lucratif. L'organisation est claire et simple et la composition du conseil d'administration (à partir de 2024) apparaît mûrement réfléchi. Le jury se félicite de la décision qu'au moins deux membres du conseil d'administration soient des artistes, et que quatre autres membres aient une citoyenneté européenne autre que le français. Le jury accueille également favorablement l'idée de créer un poste d'administrateur général du climat, tout à fait conforme à l'objectif global de la candidature, ainsi que l'idée que l'équipe soit composée de citoyens européens (non français).
- Trois organismes complémentaires ont été / seront créés pour accompagner les futurs travaux de l'association Bourges 2028 : Un conseil de citoyens, un fonds de dotation Bourges 2050 et l'organisation informelle de la Matrice. Lors de la phase finale de sélection, il importera de montrer comment ces instances peuvent enrichir le projet de Capitale européenne de la culture sans ajouter de strates de gouvernance supplémentaires.
- La stratégie marketing et de communication est bien détaillée et construite pour cette étape du concours. Les objectifs de communication et les publics cibles sont clairement identifiés ; les outils envisagés sont les médias locaux, nationaux et internationaux, les médias sociaux, le partenariat avec l'Agence de Tourisme et de Développement Territorial et la coopération avec les villes partenaires.

Capacité de réalisation

- Le 6 octobre 2022, le conseil municipal de Bourges a voté à l'unanimité le projet de Bourges 2028. La Région Centre-Val de Loire, le Département du Cher et l'Agglomération Bourges Plus ont affiché leur soutien constant et ont confirmé par écrit leurs engagements financiers et leur soutien politique.
- La ville bénéficie d'une vie culturelle dynamique et dispose/disposera d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour réaliser le programme de la Capitale européenne de la culture. Le fait que plusieurs projets d'infrastructure soient prévus l'année du titre (2028) est considéré par le jury comme un risque, étant donné les incertitudes (et souvent les retards) liées à ces projets. Par conséquent, un plan B doit être prévu en cas de retard.
- La capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes est bonne.
- Comme l'admet explicitement la candidature, la ville fait face à d'importantes difficultés d'accessibilité. Pour répondre à ces difficultés, Bourges 2028 entend concevoir des projets de mobilité culturelle correspondant aux enjeux de la transition écologique.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Bourges soit admise en phase finale de sélection.

Le jury considère le concept comme fort et pertinent au niveau local, comme au niveau européen et au-delà. La candidature fait preuve d'une forte dimension européenne et d'une très bonne compréhension de celle-ci. Le jury invite Bourges à intégrer des projets plus innovants et ambitieux lors de la prochaine phase du concours, afin d'atteindre les standards artistiques et culturels élevés requis par le programme de Capitale européenne de la culture et d'attirer des personnes de toutes les régions d'Europe et du monde. Le programme et les activités organisationnelles sont très ambitieux, et il importe de vérifier, au cours de la prochaine phase, si le budget de fonctionnement est réaliste et suffisant pour le réaliser. Parallèlement, le jury aimerait que les méthodes de participation des jeunes et des diverses minorités soient plus élaborées, et que soient clarifiés les aspects participatifs de la gouvernance et de l'évaluation. Le jury souligne également la nécessité d'élaborer un plan clair et réalisable pour l'exécution des projets d'infrastructure, surtout à la lumière du fait que nombre d'entre eux doivent s'achever au cours de l'année de Capitale européenne de la culture (2028).

Clermont-Ferrand

Le concept de candidature de Clermont-Ferrand repose sur la situation géographique de la ville et du Massif central. S'inspirant de Tolkien, Clermont-Ferrand se présente comme une solution intermédiaire entre villes et ruralité. Sous le concept de « Terre du Milieu, capitale de la transition », la candidature se veut un laboratoire culturel pour l'« Europe des Massifs » et au-delà - un laboratoire des multiples enjeux mouvants de nos transformations sociétales. C'est une invitation à voir la région autrement et à raconter une autre histoire,

à devenir le fondement d'un nouveau modèle de société.

La candidature a été préparée dans le cadre d'une vaste coopération. Plus de 600 communes, 13 départements (notamment le département du Puy-du-Dôme où se situe Clermont-Ferrand) et la région Auvergne-Rhône-Alpes soutiennent la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central 2028.

Contribution à la stratégie de long terme

- Depuis 2015, la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place une stratégie culturelle incluant des plans d'investissement dans les structures culturelles allant jusqu'en 2030. Cette stratégie a été définie selon un vaste processus participatif, impliquant plus de 3 000 personnes, et s'aligne étroitement sur la candidature au titre de Capitale européenne de la culture.
- Le jury apprécie la manière dont le concept englobe de manière inclusive la réalité du Massif central et sa population rurale. Il note des formats légers et itinérants, des dialogues entre « urbain » et « rural », des liens intéressants entre l'histoire du territoire et les enjeux environnementaux du futur, dont la mobilité.
- Au cours de la longue période de préparation, d'importants partenariats ont été construits progressivement autour du projet de Capitale européenne de la culture dans la région et dans différents secteurs. Avec le large soutien qu'apportent les opérateurs culturels locaux à la candidature, cela peut créer un effet de cohésion sur le long terme.
- Le plan de suivi et d'évaluation devrait être réalisé par un organisme externe déjà sélectionné. Il comprend des informations sur les modalités des collectes de données de base et de sélection des données futures, mais doit être encore approfondi, par exemple en termes d'indicateurs. Le jury a trouvé intéressante l'idée de l'Observatoire des visiteurs dans son intention de recueillir des données sur les besoins de l'auditoire.

Contenu culturel et artistique

- Le programme est structuré en années et en saisons. Les années précédant le titre de Capitale européenne de la culture (2024-2027) correspondent au « *Calme apparent* » avant l'éruption et « *La renaissance* » se passe en 2028. L'année 2028 est divisée en quatre passages majeurs, un pour chaque saison. La candidature présente environ 30 projets, dont les cérémonies d'ouverture et de clôture, ainsi que quelques idées préliminaires. Le récit lié au volcan est convaincant et confère un bon rythme au programme.
- La métaphore de la Terre du Milieu apporte un récit poétique à une vision artistique qui définit des objectifs ambitieux et des niveaux d'engagement variés. Il évoque l'ambition très forte de se concentrer sur les personnes plutôt que sur les infrastructures, en mettant l'accent sur l'innovation et la pratique contemporaine. Le jury estime que cela pourrait initier des conversations créatives entre communautés, et que cela souligne un sentiment d'urgence et de pertinence dans les contextes local

et européen, tout en conférant au programme un puissant élément de fantaisie et de poésie.

- Malgré les nombreux aspects positifs, le jury constate que le concept des programmes doit encore être peaufiné, par exemple en termes de cohérence. Par ailleurs, si la référence directe à la Terre du Milieu de Tolkien est louable comme source d'inspiration, le risque existe que la programmation ou son image de marque soient comprises à tort comme un projet Tolkien à grande échelle.
- Le programme présenté est très complet et couvre différentes formes artistiques. Beaucoup de projets comportent déjà une liste de partenaires au niveau national et international. Cependant, l'impact à long terme des projets n'est pas toujours clair, et des projets plus pointus seraient les bienvenus.
- Bien que la coopération régionale de la Capitale européenne de la culture puisse être une force, le jury s'inquiète du risque d'une fragmentation du programme si les projets étaient répartis sur une zone géographique trop large. Le jury encourage donc la ville candidate à être attentive à la bonne visibilité et à l'impact du programme notamment au cœur de l'action, à savoir Clermont-Ferrand.
- Les artistes et les organisations culturelles locales se sont grandement impliqués dans la conception du programme culturel : des plans sont déjà en place en vue d'un processus participatif dans le déploiement futur du programme. La pierre angulaire de cette structure est l'Assemblée générale de la culture en 2015, où toutes les parties prenantes, y compris les habitants de la région, ont exprimé leurs désirs, aspirations et propositions concernant la programmation culturelle.
- La candidature comprend des exemples précis de la manière dont le programme associe le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnelles avec des formes innovantes et expérimentales d'expressions culturelles. Toutefois, cet aspect mérite d'être plus détaillé dans la phase suivante.

Dimension européenne

- La candidature vise à donner plus d'importance à l'Europe en créant un « Forum des Massifs » - un réseau de régions montagneuses et/ou volcaniques d'Europe. Le Forum réunira chaque année des représentants des régions de basse montagne européennes qui souffrent d'isolement et de difficultés d'accès à la culture. Le jury estime que cet aspect présente une forte résonance européenne.
- Il existe un réseau bien développé de Capitales européennes de la culture désignées et de villes candidates au titre, ainsi que des exemples concrets du type de coopération avec chacune d'elle. Les partenaires comprennent également plusieurs villes jumelées, ainsi que des candidates tchèques au titre de Capital européenne de la culture, et des négociations ont d'ores et déjà commencé avec EUNIC et d'autres réseaux et organisations culturels européens. Cependant, dans la prochaine phase, il faudrait apporter davantage d'informations sur les partenariats concrets avec des artistes internationaux et des institutions culturelles.

- Clermont-Ferrand envisage également le projet de Capitale européenne de la culture en tant que laboratoire de recherche et développement culturel. Le jury apprécie l'idée d'une Université populaire européenne dans le cadre de cette action, permettant au public de participer activement à la définition des grandes expositions.
- La stratégie visant à susciter l'intérêt d'un public européen et international plus large est solidement étayée par des exemples d'activités telles que des événements, des scènes et des campagnes.

Portée

- L'implication de la population locale et de la société civile dans la préparation de la candidature au titre de Capitale européenne de la culture est très forte, depuis l'Assemblée générale de 2015 et dans la continuité d'une enquête auprès de 3 500 personnes dans le Massif central et de centaines de rencontres bilatérales avec les partenaires. Il existe également des plans sérieux afin de faire participer des artistes locaux et des habitants à la mise en œuvre de l'événement. Cependant, les rôles de ces groupes ne doivent pas être confondus.
- Plusieurs projets d'inclusion participative ont déjà été développés voire réalisés, comme Effervescences (2017-2019), Altitudes en 2021, le musée mobile MuMo x Centre Pompidou ou encore des activités dans 'Les Manufactures' à partir de 2024.
- Les jeunes sont au centre de la candidature à bien des égards : ainsi, 10 % du budget de programmation doit leur être alloué. La candidature a mis en place une assemblée des jeunes, permettant aux jeunes adultes volontaires âgés de 16 à 30 ans de se rencontrer. En outre, la stratégie de développement du public auprès des écoles et universités est bien décrite.
- Les possibilités de participation des groupes marginalisés ou défavorisés ne sont pas très bien représentées et doivent être plus détaillées.
- Le développement du public s'appuiera sur l'Observatoire des visiteurs, mais il est difficile de savoir qui en est responsable et comment les données parviendront à leurs destinataires et utilisateurs.

Gestion

- Le budget de fonctionnement de 72,9 millions d'euros est très robuste et les recettes prévues sont équilibrées avec 90 % de financement public et 10 % de financement privé. La part de la Ville devrait être de 16,5 % avec 16,5 % supplémentaires provenant de la Métropole et 8 % provenant de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, même si les engagements financiers ne sont pas encore confirmés. La répartition des coûts d'exploitation est équilibrée avec 60 % alloués au programme, 17 % à la promotion et au marketing, 18 % aux salaires, frais généraux et administratifs et 5 % aux autres (y compris le développement durable et les provisions pour imprévus).
- Les ressources du secteur privé, représentant 7,3 millions d'euros (10 %) du budget total de fonctionnement, sont élevées mais réalisables. La stratégie de levée de fonds

auprès du secteur privé est satisfaisante pour cette étape, mais devrait encore être développée lors de l'étape finale.

- Au total, 97,5 millions d'euros sont attendus du secteur public pour les dépenses d'infrastructure. La valeur des investissements en infrastructures culturelles est de 69 millions d'euros, dont 54 millions d'euros seront investis par la Ville et la Métropole, quelle que soit l'issue du concours.
- En outre, la stratégie visant à obtenir un soutien financier de la part des programmes et des fonds de l'Union européenne afin de couvrir les dépenses d'infrastructure est bien détaillée et certains programmes de financement de l'UE sont déjà identifiés.
- Le plan marketing et communication est satisfaisant à ce stade du concours. Cependant, de plus amples détails sur la manière de toucher un public international auraient pu être donnés. Par ailleurs, la collaboration avec les agences touristiques locales n'est pas mentionnée. Le jury a trouvé intéressante l'idée de publier des chroniques dans la presse européenne.
- La structure organisationnelle n'est pas très claire et nécessite d'être davantage explicitée. Le passage du statut d'association à celui de société publique locale est envisagé en 2024. La structure organisationnelle et la stratégie de sensibilisation devraient tenir compte de la large couverture régionale du programme.

Capacité de réalisation

- La candidature de la Ville de Clermont-Ferrand fait l'unanimité. Au niveau régional, la candidature compte sur le soutien de plus de 600 communes et 13 départements, ainsi que de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La ville bénéficie d'une vie culturelle dynamique et dispose/disposera d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour réaliser le programme de la Capitale européenne de la culture.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont excellents, ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.
- La candidature présente les projets que la ville réalisera en matière d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques dans le cadre de l'action Capitale européenne de la culture. Un certain nombre de projets ont un calendrier qui indique qu'ils seront (potentiellement) terminés en 2028. Cet aspect est une source d'inquiétude car c'est aussi l'année du titre. Le jury recommande donc de rédiger un plan B pour les projets devant s'achever en 2028, afin de pallier tout retard éventuel.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Clermont-Ferrand soit admise en phase finale de sélection.

La candidature s'appuie sur de très forts soutiens, non seulement dans la Ville, mais dans

toute la région. Le jury a trouvé fascinant et novateur le concept de Terre du Milieu. Toutefois, il nécessite quelques modifications afin d'éviter toute confusion par rapport au rôle de Tolkien. La candidature a été préparée selon un processus très participatif, et le programme a été conçu par des institutions culturelles, des artistes indépendants et des ONG, ainsi que des contacts issus de différentes parties de l'Europe et au-delà, illustrant ainsi un haut niveau de collaboration et d'implication. Une attention particulière est portée au jeune public. Bien que le jury apprécie la large couverture régionale et la volonté de faire rayonner la culture jusque dans les régions plus distantes, un plan de sensibilisation adapté demande à être fourni. Il convient également d'investir davantage dans la programmation, notamment en ce qui concerne les projets susceptibles d'attirer des visiteurs d'autres régions d'Europe. Le budget opérationnel est très solide, mais la stratégie de sponsoring doit être davantage précisée dans la deuxième phase.

Montpellier

La candidature indique que Montpellier est l'une des métropoles les plus attractives de France : sa croissance démographique devrait représenter 25 % de celle de la France au cours des deux prochaines décennies, et elle jouit d'une identité culturelle forte. Son patrimoine unique, la qualité de son écosystème universitaire et économique et son excellence culturelle et sportive en font un territoire particulièrement attractif aujourd'hui. De nombreuses diasporas sont pleinement intégrées dans la vie locale et sont une source de richesse culturelle et de cohésion sociale.

La candidature repose sur le constat que, sans le partage d'imaginaires collectifs désirables, il peut être angoissant d'envisager l'avenir dans le monde d'aujourd'hui. Ainsi, le thème de la candidature « Partager nos imaginaires » évoque les réalisations sociales et individuelles qui se traduisent par la solidarité et la pratique artistique ; thème qui transcende les différences et renouvelle notre lien à notre environnement. Le projet de Capitale européenne de la culture vise à renforcer l'inclusion de Montpellier et de ses acteurs culturels en Europe.

Le partenariat avec la ville voisine de Sète et l'agglomération de Montpellier est à l'origine du projet d'une candidature au titre de Capitale européenne de la culture. Les membres fondateurs de l'association de candidature comptent 10 partenaires régionaux, dont la Région Occitanie et le département de l'Hérault. Au total 142 communes, couvrant une population de 850 000 habitants, sont associées à cette action culturelle commune.

Contribution à la stratégie de long terme

- Adoptée à l'unanimité, la stratégie culturelle de Montpellier est clairement conçue et articulée autour de six priorités bien élaborées et présentées. Cela montre l'importance de la culture dans le développement de la ville. Le programme Capitale européenne de la culture a pour but de servir de catalyseur et d'accélérateur au changement dans le cadre de cette stratégie. La candidature de Montpellier 2028 s'inscrit également dans la feuille de route de la politique internationale de la Ville (axe stratégique pour la ville), adoptée en décembre 2022.
- L'impact urbain et culturel du titre de Capitale européenne de la culture est fortement mis en avant (élargissement des publics, pratiques culturelles innovantes, transversalité...) alors que l'impact socio-économique aurait pu être plus détaillé.

- Un processus d'évaluation externe ambitieux est présenté, qui sera mené par des universités et des groupes de recherche. L'un des impacts souhaités pour le suivi et l'évaluation se concentre sur les questions politiques et sur la capacité à concevoir des politiques publiques qui adoptent une structure horizontale, que le jury considère comme un sujet intéressant rarement abordé dans de tels exercices. Sur une note moins positive, il est nécessaire de clarifier le plan de collecte des données (de référence) nécessaires à la mesure de tous les impacts identifiés.
- Le plan de renforcement des capacités se concentre sur des secteurs déjà forts sur le territoire (l'audiovisuel ainsi que le lien entre culture, sport et santé), qui, pour le jury, semble une approche solide pour souligner et renforcer l'excellence. De nombreuses structures et événements culturels et créatifs sont en cours de développement. Cependant, le jury constate que le plan de renforcement des capacités tel qu'il est présenté semble négliger d'autres objectifs déclarés, tels que la promotion de talents émergents ou de nouvelles pratiques et le renforcement des opérateurs culturels les plus fragiles. En outre, les activités de levée de fonds dans les domaines du management culturel, de la promotion, du marketing etc. ne sont pas présentées.
- Le jury apprécie la volonté, exprimée dans la candidature, de partager les enseignements tirés des actions Capitale européenne de la culture en créant des prototypes partageables à l'échelle européenne et internationale.

Contenu culturel et artistique

- Le concept de la candidature est de repenser positivement notre rapport à l'avenir en partageant « nos imaginaires ». Tout en appréciant l'ambition et la pertinence du concept, notamment dans un contexte d'urgence climatique et de tensions géopolitiques aiguës, le jury pense que ce concept gagnerait à renforcer sa singularité et son sens du lieu.
- Le concept repose sur trois piliers - *Relier, Acter* et *Célébrer* - ainsi que trois volets de programmes - *L'eau qui nous relie, Le Futur en série* et *Trans ?*. Chacun de ces éléments est intéressant et prometteur, mais selon le jury, le lien entre eux et une structure de programme cohérente et ancrée localement semble quelque peu insuffisant.
- Le programme global, très complet, contient environ 30 projets de diverses tailles, formes et disciplines artistiques, et des événements déjà existants, de réputation nationale (*Festival de Radio France, Biennale des arts de la scène...*) que le projet de Capitale européenne de la culture entend élever à un niveau plus européen et international. Le jury apprécie les exemples précis de projets liés aux priorités de la stratégie culturelle, démarche qui est un bon moyen de préparer dès le début le legs que laissera cette année-événement.
- En ligne avec l'objectif d'élever l'imaginaire collectif, le programme a été élaboré avec plus de 150 professionnels, artistes et associations, collaborant sur les grandes priorités stratégiques. Les appels ouverts ont été et continueront d'être utilisés comme des outils précieux permettant d'assurer une diversité d'idées et de projets

et une forte appropriation par la scène culturelle locale.

- Sur une note moins positive, la manière dont le programme entend combiner le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnelles avec des formes innovantes et expérimentales, telles que présentées dans la candidature, mérite d'être davantage développée.

Dimension européenne

- Le jury note que la dimension européenne a été bien comprise. La candidature aborde des sujets à forte résonance européenne, tels que le changement climatique et son impact sur les ressources en eau, l'identité européenne comme fruit d'un processus de transformation et de migration constantes, la nécessité de promouvoir un dialogue entre générations et communautés vivant ensemble ou l'interdisciplinarité (en particulier entre arts et sciences). Le programme s'appuie sur les différentes communautés locales de la ville, y compris l'importante communauté rom, tout en donnant une place à d'autres cultures, en particulier celles du continent africain voisin.
- Le jury se félicite de l'objectif de 85 % de projets à dimension européenne et/ou internationale. La candidature fait état d'un bon niveau de coopération actuelle et prévue avec d'autres Capitales européennes de la culture, en soulignant les raisons de la collaboration avec chaque partenaire. Toutefois, elle bénéficierait de préciser davantage ces liens ainsi que des liens avec les réseaux culturels européens, des organisations et des artistes d'Europe du Nord.
- Un certain nombre de sommets, de réunions, de réseaux et de partenaires internationaux (notamment avec l'Afrique) sont mentionnés, ce que le jury salue ; en effet, cela remet en perspective l'ambition de la candidature d'utiliser le titre de Capitale européenne de la culture comme véhicule pour réfléchir et contribuer aux liens de l'Union européenne avec d'autres régions du monde. Néanmoins, il est nécessaire de mieux lier ce récit avec le programme global et les projets individuels de la candidature.
- La stratégie visant à attirer un public européen et international plus large est très succincte et s'appuie principalement sur un point de vue touristique. Davantage de précisions sont donc nécessaires pour la phase finale du concours.

Portée

- La candidature explique de manière convaincante comment la population locale et la société civile ont été invitées à contribuer activement à la préparation de la candidature. Par ailleurs, le jury note l'absence d'une stratégie de développement d'audience à l'attention du grand public.
- Près de la moitié des participants au sondage en ligne ont déclaré souhaiter que 2028 soit une année « riche en événements », « festive », « éblouissante » et « inspirante ». Alors que l'équipe de candidature se dit prête à répondre à ces attentes, le jury l'invite à ne pas perdre de vue des aspects essentiels des Capitales

européennes de la culture tels que les défis mondiaux, les valeurs européennes, les problèmes de renforcement des capacités, le legs, etc.

- Le jury se réjouit des outils de stratégie de long terme prévus pour les enfants et les jeunes (par exemple, la création d'un label pour la programmation des jeunes, le conseil municipal des enfants, etc.); il invite à poursuivre leur développement et à renforcer leur inclusion dans la prochaine phase de la candidature.
- Le jury apprécie également l'inclusion de la population défavorisée et marginalisée, des personnes âgées et de la communauté LGBTIQ+, la volonté de créer/retisser des liens sociaux sur le long terme ainsi que l'attention accordée à l'égalité des sexes et des salaires au sein de l'équipe d'exécution de Montpellier 2028. Il aimerait néanmoins savoir si et comment ces aspects pourraient s'étendre aux organisations avec lesquelles l'équipe de Montpellier 2028 travaillera.

Gestion

- Le budget annuel municipal consacré à la culture est stable depuis plusieurs années et s'élève à 104,7 millions d'euros (soit 9 % du budget global de la ville) en 2022. Il n'est pas prévu de l'augmenter après l'année de la Capitale européenne de la culture mais de le stabiliser à 10 %.
- Le budget total de fonctionnement de la Capitale européenne de la culture s'élève à 62 millions d'euros, et semble solide et adapté à la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues. 87 % devraient provenir de sources publiques, dont 41 % de la Ville et 27 % des autres 142 communes, ce qui témoigne d'un fort engagement au niveau local. 13 % du budget sera couvert par le secteur privé et les revenus commerciaux, mais la stratégie de levée de fonds présentée dans la candidature n'est pas détaillée, ce que le jury voit comme un point faible.
- La répartition des coûts d'exploitation est bien équilibrée avec 64 % pour le programme, 16 % pour le marketing et la communication et 15 % pour les salaires, les frais généraux et l'administration. Un montant correspondant à 5 % du budget est également prévu pour le plan d'urgence.
- De nombreux projets d'infrastructures culturelles sont prévus, avec un budget global de 152,2 millions d'euros, bien que l'on ne sache pas ceux qui concernent exclusivement la Capitale européenne de la culture. La stratégie d'obtention du soutien financier de l'Union européenne (pour un total de 8,36 millions d'euros) est bien développée et basée sur une expérience à long terme, avec des sources possibles clairement identifiées.
- La structure organisationnelle de l'association Montpellier 2028, présentée dans le dossier de candidature, semble complexe (avec de nombreux collèges, membres actifs et associés, etc.) et doit être repensée en profondeur ; mais le jury considère comme un aspect positif de la structure la répartition précise des tâches entre la direction générale et la direction artistique.
- La stratégie de marketing et de communication est bien décrite, y compris le réseau

des bénévoles, le réseau des ambassadeurs, le réseau des villes jumelles et diverses méthodes de promotion.

Capacité de réalisation

- La candidature est soutenue à l'unanimité par la Ville de Montpellier et la Métropole Montpellier Méditerranée, ainsi que par l'ensemble des instances de coopération intercommunale. Les autorités locales de financement sont toutes membres de l'association Montpellier 2028 et certains engagements financiers (mais pas encore tous) ont déjà été pris.
- La ville jouit d'une vie culturelle très riche et d'une grande expérience dans l'accueil d'événements culturels internationaux à grande échelle.
- Le programme d'infrastructures culturelles présenté dans la candidature est très ambitieux, mais sa durabilité n'est guère évoquée. Le développement de l'infrastructure nécessaire à l'accueil de la Capitale européenne de la culture est axé sur le prolongement des projets existants et dispose d'une date de livraison claire. Le jury s'inquiète toutefois du fait qu'un certain nombre de projets doivent être achevés pour l'année du titre en 2028 ; aussi un plan B devrait-il être préparé pour faire face à d'éventuels retards.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont excellents, ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Montpellier soit admise en phase finale de sélection.

Il s'agit d'une candidature sérieuse, basée sur des processus consultatifs auprès de la ville et de la région, avec des parties prenantes culturelles et institutionnelles concernées, et qui s'efforce d'inclure la voix des personnes de tous niveaux et de tous milieux culturels. La stratégie culturelle est cohérente avec les principales stratégies de développement de la ville et de la région et elle intègre et présente efficacement l'action Capitale européenne de la culture. Les impacts sociaux et économiques à long terme pourraient être mieux expliqués, mais le programme culturel et artistique est cohérent avec les objectifs globaux de la candidature. Le concept ambitieux et pertinent du programme, notamment en ce qui concerne l'urgence climatique et les tensions géopolitiques aiguës, bénéficierait d'un renforcement de son caractère unique et territorial. Le programme renferme des éléments très intéressants et une dimension européenne indéniable, notamment une coopération étroite avec l'Afrique, qui replace dans son contexte l'ambition de la candidature d'utiliser la Capitale européenne de la culture comme véhicule pour réfléchir et contribuer au lien de l'Union européenne avec d'autres régions du monde.

Nice

Portée par la volonté de favoriser les liens, la coopération, les nouvelles pratiques culturelles, la créativité et l'éco-responsabilité, la candidature de Nice au titre de Capitale

européenne de la culture 2028 constitue une vision artistique de l'espoir et du bonheur à travers le concept « *Connecter l'inattendu* ». Il s'agit d'un concept d'évolution humaine réfléchi, coopérative et solidaire, qui pourrait être mené en abordant la réalité par-delà les préjugés et les clichés, en combinant les contrastes, en accueillant la diversité et en laissant la culture et l'art cultiver l'inattendu.

La candidature repose sur un projet de coopération transfrontalière couvrant une population de plus de 832 000 habitants, rassemblant Nice et sa région métropolitaine de 51 villes avec ses voisins proches, la ville de Menton et la Communauté de la Côte d'Azur française, ainsi que les villes frontalières italiennes de Cuneo, Vintimille, San Remo et Imperia.

Contribution à la stratégie de long terme

- La stratégie culturelle de la ville « s'appuie sur la créativité et la puissance de la culture pour construire une nouvelle société humaine plus résiliente face au défi climatique » et s'appuie sur les trois piliers clairs - vivre, créer, partager. Toutefois, le jury ne sait pas exactement quand la stratégie culturelle a été adoptée et quelle période elle couvrira.
- La candidature se fonde sur une coopération transfrontalière entre la région de Nice et les villes frontalières italiennes ; cet angle est intéressant, mais la raison et la valeur ajoutée de cette décision ambitieuse ne sont pas clairement expliquées.
- Le dossier de candidature donne différents exemples de la façon dont NICE2028 contribuera à renforcer les capacités des secteurs culturels et créatifs, et leurs relations avec les secteurs économiques et sociaux, à travers les trois piliers susmentionnés de la stratégie à long terme. En particulier, 'NICE2028 Ressources' est un remarquable outil de renforcement des capacités, avec un fort potentiel historique.
- Les impacts du projet de la Capitale européenne de la culture sur les plans artistique, culturel, économique et en termes d'équilibre social et urbain sont bien délimités.
- Le plan de suivi et d'évaluation est toujours en cours d'élaboration, mais il est globalement bien conçu pour cette première étape du concours. Il présente quatre objectifs clairs, ainsi que certains indicateurs et les principales phases du processus. Une équipe d'experts est réunie autour de l'Université Côte d'Azur pour définir la méthodologie, les objectifs, les usages et les outils.

Contenu culturel et artistique

- Le concept « *Connecter l'inattendu* » vise à explorer et révéler de nouvelles pratiques artistiques et culturelles à la lumière des profonds changements de paradigmes que nous connaissons depuis le début du 21^{ème} siècle.
- Bien que le concept soit clair, le jury le trouve très générique, et dénué de pertinence européenne et de sens du territoire.
- Le programme est divisé en trois axes - Voyage, Vitalité et Citoyenneté - et il est

basé sur le rythme des quatre saisons. La candidature comporte 31 projets, comprenant plusieurs appels ouverts et de nombreux événements déjà existants. Tel que présenté dans le dossier de candidature, le programme avec ses projets individuels apparaît sous-développé, même pour cette première étape du concours. De nombreux projets sont décrits en termes très généraux, sans explorer les sujets de manière très détaillée, et sans identifier de potentiels partenaires. Par ailleurs, le jury considère que l'ensemble des projets font preuve d'un très bon niveau d'éco-responsabilité.

- Malgré quelques exemples pertinents, la manière dont le programme entend associer le patrimoine culturel local et les formes d'art traditionnel avec des expressions culturelles nouvelles, innovantes et expérimentales est trop générale même pour cette première étape du concours.
- Il apparaît également que, compte tenu du démarrage tardif du processus de candidature de Nice, les artistes et organismes culturels locaux n'ont pas été suffisamment impliqués dans la conception du programme. Les projets visant à les impliquer dans la poursuite du développement de l'application et, ultérieurement, dans la mise en œuvre du programme culturel manquent également de détails convaincants.

Dimension européenne

- La candidature de Nice répond à l'un des thèmes européens les plus importants et les plus urgents en termes d'adaptation de nos sociétés et de nos économies à la lutte contre le changement climatique. Elle est construite autour du thème de « l'adaptation aux enjeux climatiques par le pouvoir de la culture et des arts ». Bien que cet objectif soit très pertinent dans un contexte européen, les informations sont insuffisantes concernant la manière dont ces objectifs se traduiront en actions concrètes. Globalement, la dimension européenne de la candidature de Nice 2028 aurait pu être beaucoup plus forte.
- La stratégie visant à attirer un large public européen et international au sein de la Capitale européenne de la culture est davantage présentée sous l'angle du tourisme que sous l'angle d'un programme artistique.
- Les contacts avec d'autres Capitales européennes de la culture sont aussi évoqués, mais principalement en termes d'intention. Des partenariats thématiques sont prévus avec les villes qui partagent les mêmes enjeux que Nice : le défi culturel et climatique, le rapport aux frontières et la transition vers un tourisme culturel et durable.

Portée

- Le jury juge considère comme remarquables et bénéfiques le projet « Gagner ensemble », destiné à 14 000 collaborateurs publics et le Programme NICE2028 d'engagement des jeunes, visant à mobiliser les jeunes de 18 à 24 ans dans le cadre de la candidature. Les réflexions relatives à la création d'opportunités pour la participation de groupes marginalisés et défavorisés sont toutefois très limitées. La manière dont la Capitale européenne de la culture entend créer des opportunités

pour les 160 nationalités recensées dans la région n'est pas tout à fait claire.

- Le programme de développement du public dans les écoles s'appuie sur des activités existantes intéressantes telles que Nice 100% Culture à l'école, mais la manière dont la Capitale européenne de la culture contribuera à une participation accrue à l'art et à la culture auprès des jeunes ne ressort pas clairement.
- La participation est davantage définie comme un « accès » que comme un processus participatif pour s'engager pleinement et de manière créative avec diverses communautés. Sachant que « la légitimité de cette candidature reste contestée par les habitants », un travail plus approfondi sur les démarches participatives aurait été souhaitable.

Gestion

- La ville dispose d'un budget annuel élevé pour la culture (13,8 % du budget global de la ville, soit 104,2 millions d'euros en 2022), ce qui témoigne d'un engagement fort de la Ville en faveur de la culture.
- Le budget total d'exploitation de Nice2028, d'environ 50 millions d'euros, semble approprié même s'il paraît faible pour une ville de la taille de Nice. Avec 12 millions d'euros (3 millions supplémentaires provenant de la métropole), la contribution de la ville de Nice au budget de la Capitale européenne de la culture est également faible, surtout si on la compare au budget municipal annuel élevé alloué à la culture. Les autres contributeurs publics prévus sont l'État avec 7 millions d'euros, la Région avec 8 millions d'euros, l'UE avec 2 millions d'euros et les autres partenaires et associés avec 8 millions d'euros.
- Les recettes attendues du secteur privé, d'environ 10 millions d'euros, représentent une part importante du budget total de fonctionnement (soit 20 %), mais la stratégie de levée de fonds est fiable pour cette première phase du concours. La stratégie s'articule autour de quatre axes distincts et de divers outils et méthodes tels que le parrainage, le financement participatif (« crowdfunding »), les dons, l'élaboration d'une charte générale d'engagement des forces vives, etc.
- La gouvernance et la structure de prestation prévues sont claires. L'association Nice2028 sera créée pour mener à bien le projet.
- La stratégie marketing et de communication est bien développée et présentée. Les publics et les principaux objectifs de communication sont clairement définis. La stratégie envisage des outils tels que le développement de synergies avec tous types de médias aux niveaux local, régional et international, la mobilisation des 14 000 agents de la Métropole Nice Côte d'Azur comme ambassadeurs de NICE2028, la communication digitale, le recours aux habitants comme ambassadeurs de premier plan, un réseau d'acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de l'hébergement et de l'événementiel, la publicité extérieure etc.

Capacité de réalisation

- La candidature de Nice bénéficie d'un large et fort soutien politique et d'un engagement durable de la part des autorités, même si la candidature manque de détails supplémentaires sur le périmètre du soutien.
- La ville a une vie culturelle très riche et une grande expérience dans l'accueil d'événements internationaux de grande envergure, et dispose/disposera d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour la réalisation d'un programme Capitale européenne de la culture.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont excellents, ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Nice ne passe pas en phase finale de sélection.

Malgré des idées et programmes intéressants, le jury trouve cette candidature sous-développée à maints égards et le démarrage tardif de la préparation de la candidature est perceptible à tous les niveaux. Le concept n'est pas assez peaufiné pour être totalement convaincant et innovant à l'échelle européenne, et le programme artistique proposé, avec ses projets individuels, n'est pas encore assez précis à ce stade du concours. La candidature ne reflète pas suffisamment le lien culturel créé avec les villes associées en France et en Italie. L'implication des artistes locaux, des organisations culturelles et autres, ainsi que du grand public, dans l'élaboration de la candidature reste modeste, et la dimension européenne, raison d'être d'une Capitale européenne de la culture, n'est pas assez développée.

Reims

Le concept de candidature de Reims comporte trois éléments : *Mélange*, *Bienveillance* et *Jeu*. Le concept de mixité (inspiré de la technique du mélange de différents cépages pour la création du champagne) peut servir à trouver le juste équilibre entre l'esprit et le corps, et entre les multiples facettes d'une ville, de ses quartiers, et de ses habitants. La culture et l'art sont des vecteurs de bienveillance qui peuvent agir comme outils thérapeutiques pour le bien-être et la construction communautaire. Enfin, le concept de jeu évoque nos relations avec le numérique, l'image et l'innovation. Reims fait face à de nombreux défis modernes impactant les communautés locales et, en cela, elle reflète les disparités socio-économiques et géographiques existant dans d'autres régions d'Europe. Dans sa candidature au titre de Capitale européenne de la culture, Reims aspire à concilier ces disparités et les visages variés de la ville par le biais d'un dialogue avec l'Europe et le monde, afin de redéfinir l'identité du territoire et de redynamiser la communauté.

La candidature a été développée en collaboration avec les habitants et les institutions de la ville de Reims, et a été proposée par la ville de Reims, en coopération avec les 142 communes qui composent le Grand Reims. Reims 2028 collabore également avec une vingtaine de villes partenaires des régions Grand Est et Hauts-de-France.

Contribution à la stratégie de long terme

- La Ville de Reims a mis en place une stratégie culturelle pour la période 2019-2024. Elle sera renouvelée en 2024 pour une durée de 5 ans. Le lien et l'articulation entre la stratégie culturelle et la Capitale européenne de la culture ne sont pas très clairs.
- L'analyse SWOT souligne bien les besoins et défis des secteurs culturels et créatifs. En revanche, les plans et projets de renforcement des capacités (par exemple dans les domaines du management culturel, du marketing et de la promotion) ne sont pas présentés, à l'exception de la formation à la levée de fonds, brièvement mentionnée.
- La présentation des impacts culturels, sociaux, économiques et urbains du processus de Capitale européenne de la culture sur la ville est bien construite.
- Le plan de suivi et d'évaluation est plutôt solide pour cette phase et comprend un calendrier approximatif et une description des données à recueillir et à utiliser. Le suivi et l'évaluation seraient effectués par un large éventail d'opérateurs, notamment par des entreprises indépendantes et un comité académique établi par l'université locale.

Contenu culturel et artistique

- Les trois piliers conceptuels que sont le mélange, la bienveillance et le jeu sont présentés à travers une approche à quatre volets, sous forme de cabanes, maisons, tiers-lieux culturels et appels à propositions. Le programme se compose de 25 projets, répartis en deux entités : Expositions et Projets. En outre, l'année de la Capitale européenne de la culture serait également divisée en trois saisons.
- Le jury a trouvé le concept global fragmenté et assez vague, bien que sympathique. Les trois éléments conceptuels ne forment pas vraiment un concept cohérent et solide, mais pourraient plutôt servir de lignes de programme. En outre, la structure de la programmation apparaît très complexe, avec plusieurs facteurs se chevauchant, et la division des projets en différents éléments de programme n'est pas toujours très claire.
- L'objectif de Reims est d'inviter chacun à participer à la conception et à la mise en œuvre de l'année Capitale européenne de la culture. Les artistes et les organisations culturelles locales ont participé à la planification du programme par le biais des Maisons, Cabanes, Tiers-lieux culturels et Appels ouverts, ce que le jury considère comme une initiative collective positive. Cependant, il est difficile de savoir dans quelle mesure la scène artistique et culturelle locale a été impliquée dans la planification des projets individuels de la candidature, et dans quelle mesure les propositions émanent de l'équipe, de la société civile ou des habitants.
- Le programme comprend de nombreux projets intéressants dans des domaines artistiques et culturels variés. Les projets sont bien décrits, et assortis de plusieurs partenaires potentiels, et ils s'étendent à l'ensemble du territoire.
- Sur une note moins positive, la description de la manière dont le programme associe

le patrimoine local et les formes d'art traditionnel à des modes d'expression culturelle novateurs et expérimentaux a été jugée trop générale, un seul exemple concret ayant été mentionné.

Dimension européenne

- Reims souhaite engager un dialogue avec l'Europe afin de créer de nouvelles histoires et un récit partagé entre les habitants d'une communauté locale et la communauté européenne. La dimension européenne se déploie à travers les trois axes conceptuels que sont le Mélange, la Bienveillance et le Jeu.
- Toutefois, le jury regrette l'absence d'exemples concrets sur la manière dont les thèmes européens actuels seraient abordés, ainsi que d'informations sur la façon concrète dont les projets souligneraient les aspects communs des cultures européennes.
- La mise en valeur des artistes européens, la collaboration avec des participants ou des villes d'autres pays et les partenariats transnationaux sont bien décrits, et des appels sont prévus spécifiquement pour les propositions des artistes européens : c'est un autre point fort de la candidature. Reims est membre d'Eurocities et compte également rejoindre des réseaux comme Europa Nostra et EUNIC. De plus, sa collaboration avec les détenteurs du titre de Capitale européenne de la culture est de bonne qualité. Cependant, les informations sont maigres quant au contenu concret de ces partenariats liés au projet de Capitale européenne de la culture.
- La stratégie visant à attirer l'intérêt d'un public européen et international plus large est en revanche bien décrite.

Portée

- Selon les membres du jury, l'inclusion d'habitants de toute la région est la plus grande force de la candidature au titre de Capitale européenne de la culture. Les Maisons ont accueilli un nombre conséquent de rencontres et établi un dialogue depuis début 2022, guidées par des directeurs artistiques ; au total, plus de 1 000 habitants et représentants de la société civile ont contribué à l'élaboration de la candidature.
- Le jury trouve puissante l'idée des Maisons, Cabanes et Tiers-lieux ; cette idée pourrait être un aspect essentiel de l'héritage de la Capitale européenne de la culture. En outre, le défi de la mixité urbaine et rurale a été en partie relevé par les cabanes itinérantes. Les plans de sensibilisation des écoles et les exemples de projets connexes étaient également solides. La diffusion en ligne de 80 % des événements de l'année du titre, sur les chaînes les plus responsables, est considérée comme un objectif ambitieux et de qualité.
- Cependant, une stratégie claire de développement de l'audience pour le grand public fait défaut et les personnes âgées ne sont pas impliquées dans les plans de manière participative.

Gestion

- Le budget de fonctionnement de 60 millions d'euros est robuste. Sur ce total, 79,4 % seraient pris en charge par le secteur public et 20,6 % par le secteur privé. La part de financement de la ville de Reims dans les coûts opérationnels s'élève à 13,65 millions d'euros, tandis que l'État et la Région Grand Est devraient apporter chacun 12 millions.
- La répartition des coûts opérationnels est solide avec 68,3 % dédiés au programme, et le plan d'urgence (avec un budget de gestion de crise correspondant de 3 millions d'euros) apparaît fiable.
- La part du financement privé est très élevée, avec 12,35 millions d'euros (surtout en pourcentage), et nécessite une stratégie de sponsoring fiable pour réussir. D'autre part, la région dispose d'un potentiel de sponsoring à grande échelle, et certains financements privés ont déjà été collectés.
- Des plans sérieux sont établis concernant de nouvelles infrastructures, par exemple les tiers-lieux culturels. La dépense est estimée à 24 millions d'euros, avec un financement à parts égales entre secteurs public et privé. Des investissements importants ont déjà été réalisés, avec un calendrier accéléré en raison de la Capitale européenne de la culture.
- Le plan marketing et communication est assez complet pour cette première étape du concours et comprend des méthodes comme la stratégie numérique éthique, écoresponsable et évolutive, la livraison en ligne des programmes, le réseau international d'ambassadeurs et des campagnes de communication.
- La structure organisationnelle est conçue dans le cadre d'une association et les plans concernant, par exemple, les principes de recrutement sont bien établis.

Capacité de réalisation

- La candidature est soutenue par l'association Reims 2028 ; par ailleurs, la ville de Reims et la Communauté d'Agglomération du Grand Reims sont membres du conseil d'administration de l'association, assurant ainsi un soutien local au projet. Cependant, la candidature manque de détails sur le champ d'application et, par exemple, sur l'éventuelle unanimité du soutien à la candidature.
- La ville bénéficie d'une vie culturelle développée et dispose/disposera d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour réaliser un programme Capitale européenne de la culture. La candidature énumère clairement un certain nombre d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques qui doivent être réalisées en lien avec la Capitale européenne de la culture.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont excellents, ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Reims ne passe pas en phase finale de sélection.

Le concept proposé, bien qu'intéressant en soi, a besoin d'être davantage développé, et les liens narratifs entre les défis, les concepts et les projets manquent de cohérence. Le jury apprécie l'idée des Maisons, Cabanes et Tiers-lieux culturels. La description de la stratégie visant à susciter l'intérêt d'un public européen et international plus large est excellente, mais la dimension européenne en général devrait encore être étoffée. La stratégie de développement de l'auditoire général fait défaut, même si certains éléments de rayonnement sont convaincants. Malgré les lacunes de la candidature, l'objectif de réinventer l'identité de la ville et de sa région par le biais de la culture est un objectif que le jury encourage à renforcer également à l'avenir.

Rouen

Rouen est une ville de 110 000 habitants, entourée d'une métropole de 500 000 habitants. Dans la métropole, qui regroupe 71 communes, une personne sur cinq a entre 16 et 25 ans.

La candidature de Rouen s'intitule « *Le temps de flâner* » (en référence aux méandres de la Seine), mais ce concept renvoie à un moment de réconciliation. Les deux concepts sont liés par la notion de fleuve. La candidature s'articule physiquement, géographiquement, historiquement et écologiquement autour des rives de la Seine, qui est le thème unificateur de la vision. La notion de réconciliation s'impose au regard des urgences sociales, climatiques et démocratiques auxquelles le monde est confronté. Inspiré par la Seine et ses méandres, le programme de la Capitale européenne de la culture dessine un maillage dans toute la zone de candidature et s'ouvre à d'autres fleuves en Europe et dans le monde.

Avec Rouen comme point central, il s'agit d'une candidature de l'ensemble de la Seine normande, de Vernon-Giverny à l'est au Havre et à Honfleur à l'ouest.

Contribution à la stratégie de long terme

- La Métropole Rouen Normandie a fait part de ses intentions de candidature dans un document approuvé à l'unanimité par l'Assemblée des 71 communes lors d'un vote qui s'est tenu le 31 janvier 2022. « Partout, pour tous et par tous » sont les principes directeurs des politiques culturelles de Rouen et de sa métropole qui seront la base d'une politique culturelle à part entière, avec pour objectif 2030, qui sera votée en juin 2023. Le jury souhaite que soit davantage développé le lien entre cette stratégie et le projet de Capitale européenne de la culture lors de la phase finale du concours.
- Des lignes directrices claires pour la stratégie du programme Capitale européenne de la culture sont définies (accès à la culture, en mettant l'accent sur les jeunes et le non-public ; implication des artistes dans les projets de revitalisation urbaine ; importance des espaces publics ; réaménagement des friches industrielles et promotion du partenariat avec les entreprises), les objectifs climatiques étant au premier plan (risque industriel et élévation du niveau des eaux).
- Le jury accueille favorablement l'idée de l'Assemblée de la Seine, il est malaisé

d'évaluer son rôle dans le processus de suivi et d'évaluation : en effet, la désignation du responsable du suivi, le calendrier et le rôle de l'Assemblée en matière de suivi civique ou d'utilisation des données ne sont pas clairs.

- Le dossier comprend un tableau des « indicateurs de réconciliation », définissant les dimensions à évaluer. Aucune quantification des indicateurs n'est encore prospectée à ce stade. L'impact culturel, économique, urbain et surtout social du projet de Capitale européenne de la culture devrait être approfondi. Le jury encourage la recherche de liens clairs entre les secteurs culturels, créatifs et sociaux.

Contenu culturel et artistique

- Le concept de la candidature est explicite et il se reflète bien dans le programme et ses projets individuels. Il est fortement lié à la région locale, à son histoire et à son identité, mais il réussit également à être pertinent au niveau européen.
- Le programme se divise en trois parties : 1) À long terme, 2) Parcourir routes et rivières, 3) Ici, là et partout - et présente environ 20 projets. 10 ports d'escale le long de la Seine s'ouvriront sur les points d'intérêt et les principaux événements de la Capitale européenne de la culture.
- Le jury apprécie la qualité du programme, avec des idées de projets intéressantes et nouvelles, à la fois transdisciplinaires, participatives et inclusives. Les descriptions du projet sont précises et complètes, ce qui permet au jury de bien comprendre à quoi s'attendre au cours de l'année Capitale européenne de la culture. Le jury apprécie particulièrement les références à la stratégie à laquelle répond chaque proposition, car elles soulignent le lien entre le projet de Capitale européenne de la culture et les avancées politiques.
- La majeure partie de la programmation sera mise en œuvre par des artistes locaux et des organisations culturelles, accompagnées d'artistes internationaux. Cependant, le jury encourage à présenter une implication artistique plus forte pour la seconde phase de sélection, en mettant l'accent sur les appels ouverts, les commissions artistiques, etc.
- Les manifestations patrimoniales et innovantes sont explorées à travers les points de friction entre l'industrie et la nature, l'urbanisation et la ruralité, les activités portuaires et l'exploitation des ressources, la connaissance et le doute, etc. Cependant, les exemples concrets évoqués ne sont pas toujours très originaux.
- Le jury accueille le programme de prototypes à partir de 2023 et le lien fort avec la science qui fait référence au long terme.

Dimension européenne

- La candidature démontre une réelle compréhension de la dimension européenne, couvrant tous les aspects des critères de manière concrète et exhaustive.
- La documentation et la présentation de partenariats européens et internationaux à

long terme, de la conception à l'achèvement, débiteront en 2024 avec des vidéos, des podcasts, des reportages photos, etc. afin de fournir des moyens d'observer et de saisir les collaborations. Rouen souhaite donner à l'Europe des visages et des émotions, à évoquer les similitudes, à inventer ensemble des utopies et à écrire de nouvelles histoires, en abordant par exemple des mémoires enfouies, comme la traite négrière dans les ports.

- La stratégie en matière d'audience étrangère s'adresse aux populations les plus proches, en respectant le principe de proximité et en limitant les gaz à effet de serre. Cela va de pair avec la philosophie du slow-tourisme et de la flânerie, qui sont au cœur de la candidature. Une promotion des mobilités douces et des voyages en train, ainsi que la diffusion virtuelle de contenus via des outils numériques sont également prévus. Les membres du jury saluent l'idée d'attirer à Rouen les 33 millions de touristes qui visitent Paris chaque année, mais la stratégie visant à susciter l'intérêt d'un large public européen et international gagnerait à être expliquée à l'aide d'exemples de projets.
- Rouen noue les liens concrets d'une Europe ouverte et pacifique en œuvrant avec des villes européennes qui partagent les mêmes préoccupations, à savoir un dialogue des fleuves. Le jury apprécie l'idée d'établir un réseau de villes fluviales, un réseau de la Jeunesse Européenne, mais souligne que la collaboration reste limitée avec d'autres Capitales européennes de la culture, les réseaux culturels européens, les organisations internationales et les artistes. Ce lien devrait être renforcé lors de la deuxième étape du concours, avec des exemples concrets de projets communs. Enfin, la coopération avec des partenaires extérieurs à l'Europe est également la bienvenue.

Portée

- L'objectif central de la candidature est la participation, en accord avec les principes directeurs de la feuille de route culturelle de la ville (et de la métropole). Des espaces de dialogue, de coopération et de co-construction ont été créés pour s'assurer que les pratiques de coopération et la participation des citoyens constitueront l'héritage le plus puissant de la Capitale européenne de la culture pour les générations futures. Tout en reconnaissant la valeur et la pertinence d'un instrument tel que l'Assemblée de la Seine, le jury estime que la candidature n'explique pas clairement comment cette Assemblée serait impliquée tout au long du cycle de la Capitale, à savoir dans la conception du programme ou des projets spécifiques, dans l'année préparatoire et/ou dans la phase de mise en œuvre.
- Le jury apprécie la forte implication de la communauté artistique et culturelle, de la population locale et de la société civile dans la phase préparatoire de la candidature, qui a permis d'établir un diagnostic commun à toute la région. C'est essentiel pour garantir la nature locale du projet de Capitale européenne de la culture.
- La stratégie d'audience du projet de Capitale européenne de la culture priorise les personnes dites « empêchées » ou les « non-publics » et notamment les jeunes. C'est pourquoi la majeure partie de la programmation se déroulera en plein air, avec un accès gratuit. Pour s'adresser à divers groupes de personnes, des partenaires au

titre ont déjà été identifiés, tels que les réseaux de soutien aux jeunes, le réseau Pupilles de l'éducation publique, les diasporas, l'industrie de la santé, etc. Cela est très bien accueilli par le jury, qui suggère également de préparer une stratégie de développement de l'audience envers le grand public.

- Les liens avec les écoles sont clairement décrits dans la candidature. Un travail est mené avec le milieu éducatif, impliquant des publics en âge scolaire, comme la certification EUROSCOL, le projet Archipel, le Conseil de la Sagesse, une bonne collaboration avec les étudiants, etc.

Gestion

- Aussi bien la ville que la métropole ont des budgets annuels pour la culture plutôt modestes, avec respectivement 8,3 millions d'euros (3,54 % du budget municipal) et 23,6 millions d'euros (soit 5,12 % du budget global de la métropole). Il n'est pas prévu que la ville augmente son budget culturel après l'année du titre en termes de pourcentage.
- Le budget de fonctionnement du projet de Capitale européenne de la culture est élevé puisqu'il atteint 80 millions d'euros.
- 49 % du budget (soit 36 millions d'euros) proviendra de la ville et de la métropole (avec une décision déjà adoptée à l'automne 2022), témoignant d'un fort engagement dans le projet. L'État, la Région et d'autres entités territoriales devraient donner chacun un montant de 12 millions d'euros, mais des engagements seront pris dans la période à venir. Le jury ignore si la ville utilisera une partie de son budget annuel de la culture pour financer le projet de Capitale européenne de la culture.
- 92 % des recettes prévues proviendraient des fonds publics, tandis que 8 % (6,4 millions d'euros) viendraient du secteur privé, ce que le jury considère comme une répartition équilibrée. La stratégie de collecte de fonds privés est robuste ; différents types d'entreprises partenaires sont identifiés, tandis que le mécénat de soutien avec un club de mécènes et d'entreprises hôtelières devrait être créé en 2023.
- La répartition du budget de fonctionnement est solide, avec 65 % consacrés au programme, 15 % à la promotion et au marketing et 20 % aux salaires, frais généraux et administration.
- Trois infrastructures culturelles financées par des fonds publics seront réalisées, pour un budget global de 79 millions d'euros. La ventilation financière des revenus prévus pour couvrir ces coûts n'est pas fournie, mais les plans de financement sont en cours d'élaboration et mobiliseront un certain nombre de ressources.
- Les considérations de base qui sont présentées concernant la structure d'exécution sont suffisantes pour cette étape du concours. La vue d'ensemble de la structure de gouvernance et d'exécution est clairement présentée, mais il reste difficile de savoir si l'unité de gestion principale reposera sur le PDG ou sur le directeur artistique. Par conséquent, le jury s'attend à ce que la structure d'exécution soit élaborée lors de la phase finale du concours.

- Les risques sont très bien identifiés, avec des actions anticipatives ou correctives précises pour y faire face.
- La stratégie de marketing et de communication est solide sur le plan conceptuel, mais gagnerait à être développée, en collaboration avec l'Office du tourisme de Normandie/région, étant donné qu'un nombre limité d'outils et de méthodes est présenté.

Capacité de réalisation

- La candidature est unanimement soutenue par les élus du territoire, impliquant les Départements et la Région Normandie.
- La ville a une vie culturelle dynamique et a l'habitude d'accueillir des événements culturels internationaux. Elle dispose également d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour mettre en œuvre un programme Capitale européenne de la culture.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont bons (avec un accent bienvenu sur les options de mobilité douce), ainsi que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des touristes.
- La candidature énumère clairement un certain nombre d'infrastructures culturelles, urbaines et touristiques qui doivent être réalisées en lien avec la Capitale européenne de la culture.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Rouen soit admise en phase finale de sélection.

La candidature est limpide, ambitieuse, bien pensée, avec un programme de qualité, comprenant des idées de projets intéressantes et nouvelles, conçues pour être transdisciplinaires, participatives et inclusives. Elle possède une forte dimension locale, nationale et européenne. En outre, la candidature a un concept fort qui répond bien aux nombreuses villes européennes situées à proximité de rivières et confrontées à des défis climatiques similaires. Communiquer le concept global de « Temps de flâner » à un public plus large en Europe et au-delà est peut-être un défi, mais le concept de réconciliation est très efficace, compte tenu des urgences sociales, climatiques et démocratiques auxquelles le monde est confronté. L'engagement régional dans le projet est réel, avec également une forte implication communautaire. Cependant, le jury souhaite voir une implication artistique plus forte en phase de sélection finale, mettant l'accent sur les appels ouverts, les commissions artistiques, etc. La stratégie de marketing et de communication gagnerait également à être approfondie et élaborée en collaboration avec l'Office régional du tourisme de Normandie.

Saint-Denis

Saint-Denis est le territoire le plus jeune de toute la France métropolitaine ; plus de 135 nationalités y sont présentes, parlant plus de 150 langues différentes. Le concept de l'offre

de Saint-Denis s'intitule « *Périphéries* », et souhaite proposer un nouveau récit sur les banlieues et les périphéries européennes. Avec « *Périphéries* », Saint-Denis « nous invite à changer de regard, à découvrir les banlieues européennes pour ce qu'elles sont aujourd'hui et pour ce qu'elles peuvent être encore plus demain : des terres d'invention ».

Huit autres membres de l'intercommunalité de la Plaine Commune et le Département de la Seine-Saint-Denis sont impliqués avec Saint-Denis, tandis que la Métropole du Grand Paris et la Région Île-de-France sont associées.

Contribution à la stratégie de long terme

- La stratégie culturelle de la ville a été votée à l'unanimité par le conseil municipal de la ville de Saint-Denis en juillet 2022. Elle repose sur cinq axes clairs et restera en vigueur jusqu'en 2032. Les stratégies urbaines et métropolitaines sont étroitement alignées, et visent à renforcer le lien entre la stratégie culturelle et les politiques sociales et économiques.
- La Capitale européenne de la culture contribue à la stratégie culturelle à travers trois composantes de développement transversales nécessaires au développement du programme 2028 : *Renforcement des capacités locales, de l'écologie urbaine et culturelle*, et de la *démocratie (inter)culturelle*.
- La stratégie de renforcement des capacités des secteurs culturels et créatifs et l'approfondissement de liens à long terme avec les secteurs économiques et sociaux sont bien pensés et organisés autour de trois axes bien présentés et de la coopération européenne. Toutefois, la question se pose de savoir si un programme global d'éducation et de renforcement des capacités fait partie de la Capitale européenne de la culture ou de la stratégie de la ville.
- Les impacts à long terme du développement culturel, social, économique et urbain de la Capitale européenne de la culture sont clairement identifiés et présentés, mais les aspects d'interculturalité et de d'autonomisation pourraient être mieux mis en évidence.
- Le plan de suivi et d'évaluation définit un protocole spécifique, qui définit trois cercles d'acteurs et d'actions (co-définition des modalités, collecte et analyse des données, supervision). Les groupes cibles qui seront impliqués dans le processus d'évaluation sont clairement identifiés, ainsi que des outils de collecte de données spécifiques. En revanche, la candidature ne précise pas qui dirigera exactement l'évaluation et pourquoi le plan est annuel.

Contenu culturel et artistique

- La vision artistique globale et son concept « *Périphéries* » sont forts et clairs. Les éléments ludiques du mot *Périphéries* (qui combine les mots français « périphéries » - *territoires jadis marginalisés, objets d'un discours stigmatisant* - et « fée » - *évoqueur d'enchantement, de merveilleux, de poésie, de splendeur*) ouvrent également des possibilités artistiques intéressantes. Le jury trouve que le concept a un fort sens du territoire, avec une pertinence européenne potentiellement élevée.

- Le programme comporte trois phases différentes : PULSE (ce qui nous révèle), SCRATCH (ce qui nous bouscule) et FLOW (ce qui nous lie). Chaque phase possède un projet phare et trois lignes de programme, chacun proposant neuf projets. Au total, 27 projets et 3 projets phares sont présentés dans la candidature, qui sera distribuée via différents sites « Nugget » sur l'ensemble de la zone Capitale européenne de la culture. La structure du programme est claire, mais de nombreux projets sont décrits de manière plutôt superficielle et sommaire, ce qui laisse une grande partie du contenu dans l'incertitude. Dans de nombreux cas, les précisions sont insuffisantes quant à ce que les visiteurs verront ou vivront, ou quant aux formes d'art qui seront utilisées.
- Le modèle de programmation semble assez complexe, et basé sur une volonté de participation. En particulier, des rôles autonomes élevés sont attribués à diverses instances (huit collèges, un comité de programmation de 27 membres, un coordinateur de programme artistique, etc.). Le jury s'inquiète de la cohérence et du niveau artistique du programme qui finira par se concrétiser en 2028, ainsi que de sa réalisation avec un modèle décisionnel si dispersé. Le risque est aussi que cela finisse par devenir une opération provoquant de la déception. En dépit de la présence d'un directeur artistique chargé de veiller à la cohérence globale du programme, le risque est grand que le résultat ne soit entre les mains de personne et qu'il ne constitue donc pas une entité adéquate de qualité suffisante.
- La combinaison du patrimoine culturel local et des formes d'art traditionnel avec de nouvelles expressions culturelles innovantes et expérimentales est détaillée et solidement rattachée aux phases *Pulse*, *Scratch* et *Flow*.
- Artistes locaux et organisations culturelles ont participé à la conception de la candidature et à l'élaboration du dossier de candidature et de son programme artistique par le biais des conseils d'influence, des collèges artistiques (et autres), du comité de programmation, etc.

Dimension européenne

- La dimension européenne est bien ancrée dans la candidature, à travers l'esprit multiethnique de Plaine Commune, où vivent plus de 135 nationalités différentes et dont plus de 20 % de la population est de nationalité étrangère ; « c'est donc un exemple vivant de diversité et de dialogue interculturel ».
- Les activités visant à valoriser les similitudes entre cultures, patrimoines et histoires de l'Europe, ainsi que de l'intégration européenne et des thèmes européens actuels sont pleinement détaillées pour cette étape ; elles reposent sur des objectifs clés comme l'exploration du patrimoine européen ; l'adaptation aux crises, aux conflits et aux transformations ; la mise en relation des périphéries en Europe et dans le monde ; la mobilité ; l'écologie urbaine et culturelle, etc.
- Un large éventail de partenaires potentiels (organisations, réseaux, etc.) d'Europe et du monde est prévu.
- La stratégie visant à susciter l'intérêt d'un large public européen et international est

bien conçue et repose sur le renforcement de la coopération avec les sites parisiens, le tourisme participatif et durable, des événements d'envergure dans le programme et des sites patrimoniaux à découvrir.

- Les coopérations avec les autres Capitales européennes de la culture sont approfondies et présentées en détail avec des sujets et des descriptions de projet qui correspondent au concept de Saint-Denis.

Portée

- L'implication de la population locale et de la société civile dans la préparation et la mise en œuvre de la Capitale européenne de la culture à travers huit Collèges, des initiatives existantes, une plateforme de bénévolat et une Assemblée pour l'avenir est notable et de nature participative.
- Les groupes marginalisés et défavorisés sont identifiés, ainsi que des opportunités pour eux de participer.
- Les stratégies de développement du jeune public sont bien pensées. Les méthodes et outils à utiliser comprennent l'Assemblée des enfants (l'un des huit collèges), la coopération avec les écoles et le protocole d'implication des jeunes. Pour d'autres groupes cibles, le développement de pratiques artistiques amateurs est envisagé, mais le jury aurait apprécié savoir comment d'autres publics seraient développés, en particulier ceux qui sont peu, voire pas, habitués à apprécier et/ou créer de l'art et de la culture régulièrement.

Gestion

- Le budget annuel de la ville pour la culture est de 4,8 % et, associé au budget culturel annuel de 19 millions d'euros de Plaine Commune, cela semble suffisant.
- Avec 60 millions d'euros, le budget de fonctionnement de la Capitale européenne de la culture 2028 semble solide. Au total, 49,2 millions (82 %) devraient être pris en charge par le secteur public. La répartition des charges d'exploitation est équilibrée, avec 62 % consacrés au programme. Malgré le fait que les revenus du secteur privé représentent 18 % du budget total de fonctionnement, la stratégie d'implication du secteur privé est convaincante pour l'étape de présélection.
- Divers plans de développement d'infrastructures représentant un montant de 258 millions d'euros sont prévus, mais les projets prévus spécifiquement pour la Capitale européenne de la culture ne sont pas tout à fait clairs.
- L'association à but non lucratif Périphéries 2028 en tant que structure d'exécution est déjà créée. La structure de gouvernance et l'approche de la mise en œuvre sont très détaillées à ce stade, mais aussi très ambitieuses et fondées sur des schémas et des modèles de travail complexes.
- Les points forts de la candidature sont bien soulignés, mais les points faibles indiqués dans le plan d'urgence, ainsi que la façon de les surmonter le cas échéant

auraient dû être décrites plus en détail, en tenant compte notamment des effets de l'organisation et de l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques en 2024.

- La stratégie de marketing et de communication est bien pensée et exposée. Les audiences cibles sont identifiées et la stratégie comprend des méthodes comme la publicité intérieure et extérieure, les ambassadeurs, les médias (pour les médias internationaux, l'agence de relations presse spéciale sera engagée), un site internet et des médias sociaux, une application numérique, etc.

Capacité de réalisation

- La candidature bénéficie d'un soutien politique fort et large.
- La ville bénéficie d'une vie culturelle riche, d'une expérience dans l'accueil d'événements internationaux de grande envergure et dispose/disposera d'infrastructures culturelles adéquates et viables pour la réalisation d'un programme Capitale européenne de la culture.
- Les atouts de la ville en termes d'accessibilité sont très bons, de même que la capacité d'absorption en termes d'hébergement des visiteurs.

Conclusion

Le jury recommande que la candidature de Saint-Denis ne soit pas admise en phase finale de sélection.

Le jury constate que la candidature démontre certes beaucoup de réflexion et de considération pour l'inclusion et la participation, et qu'elle porte des messages forts avec une résonance à la fois locale et européenne. Cependant, à ce stade, le programme manque de clarté et son potentiel n'est pas exprimé de façon convaincante. De nombreux projets sont décrits de manière sommaire sans vision claire de ce qui sera réellement réalisé avant et pendant l'année Capitale européenne de la culture. Le modèle de programmation semble complexe, et la curatelle artistique pluraliste, malgré sa valeur et sa pertinence, pourrait s'avérer contraignante. Tout en reconnaissant que ce modèle exigeant répond à un véritable effort de participation, le jury soulève certaines préoccupations quant à son efficacité. Dans ses principes, la candidature semble globalement fiable et comporte de nombreux éléments attrayants. Les membres du jury recommandent à la ville de Saint-Denis de s'appuyer sur le remarquable travail accompli jusqu'ici et de poursuivre son cheminement culturel.

Recommandations générales

Les recommandations suivantes s'appliquent aux quatre candidats présélectionnés.

Il est vivement conseillé à toutes les villes présélectionnées d'étoffer considérablement leurs candidatures en vue de la sélection finale afin d'atteindre le niveau de qualité exigé d'une Capitale européenne de la culture. Il y a une différence radicale entre la présélection et la sélection des dossiers de candidature.

Le jury souhaite voir des progrès significatifs dans les dossiers de candidature finaux,

permettant de répondre pleinement aux **objectifs et aux six critères exposés dans la décision relative au programme Capitale européenne de la culture** et de refléter les recommandations du jury. Il peut aussi être bienvenu d'étudier les commentaires du jury relatifs à chacune des villes candidates dans les évaluations ci-dessus.

Le jury invite également à étudier les évaluations des Capitales européennes de la culture récentes (depuis 2013) et les rapports de suivi des Capitales européennes de la culture récemment désignées. Celles-ci sont disponibles sur le site de la Commission européenne.

Le jury souhaite également souligner, à l'attention du ministère de la Culture, qu'il est impératif d'indiquer au plus vite la part de financement de l'État pour la Capitale européenne de la culture 2028, car ces informations seront indispensables aux candidats pour réaliser une planification plus précise.

Généralités

Selon le jury, la situation mondiale de ces dernières années nécessite une nouvelle approche pour adapter la culture et les grandes manifestations annuelles à ce nouveau monde, et notamment à de nouvelles procédures et attentes. Cela renvoie à tous les niveaux de fonctionnement, qu'il s'agisse d'expression artistique ou de tâches administratives. Un plan d'urgence plus détaillé, comprenant des alternatives pertinentes, doit faire partie intégrante d'une planification à long terme de la Capitale européenne de la culture. C'est un grand défi pour nous tous, comme pour les villes candidates, mais c'est aussi une occasion de réfléchir à de nouveaux modèles culturels durables.

En sélection finale, le dossier de candidature a valeur, **de facto, de contrat pour la ville désignée**. Il définit la vision artistique et les objectifs clés, les projets, les orientations, le financement et la gestion du programme. Son étroite concordance avec le dossier de candidature est un facteur déterminant lorsque, à la fin de la phase de suivi, le jury transmet sa recommandation à la Commission concernant la remise du prix Melina Mercouri.

Dans le dossier de sélection finale, les candidats doivent couvrir l'ensemble des questions énoncées dans le questionnaire de sélection finale figurant en annexe 1 de l'appel à candidature. Pour la prochaine et dernière étape du concours, le jury attend un chapitre considérablement plus détaillé sur la vision artistique proposée, le programme culturel et artistique et la dimension européenne.

Le jury de sélection (et le jury de suivi qui s'ensuit) a la responsabilité de protéger sur le long terme la marque du programme Capitale européenne de la culture. Les candidats doivent être conscients qu'avec l'attention internationale soutenue accordée aux Capitales européennes de la culture, l'ensemble des décisions politiques (pas seulement dans le domaine culturel) peuvent affecter la réputation de la ville, et par conséquent l'image de la Capitale européenne de la culture. Le jury souhaite que les candidats en soient conscients et s'efforcent de minimiser toute image négative de leur ville, à l'échelle internationale et nationale, grâce à des changements de politique plutôt que par le marketing/les relations publiques.

Le jury tient également à rappeler aux candidats la formulation exacte du titre, à savoir « Capitale européenne de la culture », et non pas « Capitale de la culture » ou d'autres

titres similaires. Il est important d'utiliser la formulation exacte pour communiquer sur l'initiative afin d'éviter tout malentendu.

Le jury demande également que toutes les villes admises à la deuxième étape du processus de candidature incluent les éléments suivants dans leurs dossiers (conformément au questionnaire de sélection final) :

- Un engagement clair de tous les partenaires de la candidature et des engagements prouvés dans les projets et les lignes budgétaires.
- Les grandes lignes précises du projet, indiquant les partenaires de projet locaux, nationaux, de l'UE et les autres partenaires internationaux désignés et engagés.
- Une forte dimension européenne dans l'ensemble de la candidature.
- Des exemples précis et construits de la portée du projet.
- Une structure organisationnelle limpide, incluant des processus décisionnels ajustés.
- Des ventilations budgétaires claires, distinguant les dépenses opérationnelles et les dépenses en capital.

Contribution à la stratégie de long terme

Une stratégie culturelle municipale formellement approuvée doit être mise en place avant le dépôt du dossier de candidature final. Le jury souhaite qu'en phase finale les dossiers de candidature soient rédigés avec le plus grand soin : les villes doivent indiquer les priorités de la stratégie culturelle en lien avec le projet de Capitale européenne de la culture, les résultats visés et la manière dont les ressources seront modifiées au cours des prochaines années. La stratégie culturelle doit impérativement englober l'action Capitale européenne de la culture et inclure les plans permettant de maintenir les activités culturelles au-delà de l'année du titre. Il convient également de décrire quel sera le legs laissé par le titre de Capitale européenne de la culture.

Pour une ville, devenir Capitale européenne de la culture représente une véritable opportunité de transformation. Les dossiers de candidature de présélection exposent en termes généraux les raisons pour lesquelles une ville aspire au titre de Capitale européenne de la culture. Ces raisons doivent être clairement exposées, car les candidats ont parfois tendance à voir le titre de Capitale européenne de la culture comme une panacée pour chaque défi urbain. Le changement que l'on souhaite voir advenir dans le paysage urbain est à cet égard un aspect important qui mérite d'être largement décrit. Le jury souhaite donc une explication plus ciblée, qui pourrait être rattachée à la vision du programme, aux thèmes, aux activités et, par le biais du suivi et de l'évaluation, aux bienfaits que l'on espère voir perdurer. Une documentation et des recherches conséquentes sont mises à la disposition des villes pour illustrer l'éventail des bénéfices culturels, urbains et sociaux du titre de Capitale européenne de la culture.

Les sections d'évaluation des dossiers de candidature doivent être soigneusement rédigées au cours de la deuxième phase (en particulier les recherches permettant d'établir des données de référence) et mentionner des indicateurs de réussite propre au titre de Capitale européenne de la culture. Le suivi et l'évaluation ne doivent cependant pas se limiter à des statistiques et à la collecte de données. Le dossier final de candidature doit se concentrer sur les objectifs prioritaires de la Capitale européenne de la culture (plutôt que sur ceux de la stratégie culturelle dans sa globalité). L'un des domaines prioritaires devrait se référer à

la manière dont la Capitale européenne de la culture répondra aux différents aspects du critère de la dimension européenne.

Le renforcement des capacités doit se baser sur une compréhension exhaustive des besoins de tous les types d'acteurs culturels et de l'industrie et des services hôteliers. Les secteurs culturels et créatifs (SCC) doivent être compris en tant que sujet transversal du programme culturel et artistique et doivent être liés à une cartographie connexe et à une analyse des besoins du secteur. Le renforcement des capacités devrait donc également englober les SCC.

Contenu culturel et artistique

La sélection finale se concentre sur le programme d'exploitation entre 2023, date à laquelle la Capitale européenne de la culture sera formellement désignée et 2028, l'année du titre. Le jury recommande aux quatre villes d'adopter une approche artistique ouverte et audacieuse et de ne pas craindre d'expérimenter de nouvelles idées. Des réflexions plus poussées sur les visions présentées dans les candidatures pourraient éclairer la candidature, y compris des éléments singuliers rendant le concept indissociable de la ville concernée (plutôt qu'un concept générique pouvant convenir à toute ville européenne). La vision retenue doit être cohérente avec l'ensemble des éléments de la candidature. L'innovation et l'originalité sont requises non seulement en théorie, mais aussi - et c'est vital - en pratique. Le jury attend plus de détails sur le programme, ses projets et ses partenaires. En effet, les villes devraient exposer plus clairement non seulement leur vision artistique, mais aussi le programme et les projets, et distinguer les partenaires résolument impliqués des partenaires potentiels. Les programmes Capitale européenne de la culture couvrent normalement un large éventail de formes d'art et incluent le développement croissant d'interventions créatives dans les questions sociales. Un budget approximatif doit être affiché pour chaque grand projet du jury, afin de démontrer l'équilibre relatif des projets dans le programme.

Le jury recommande une approche plus ciblée et détaillée du contenu culturel numérique (pas seulement les promotions et les interactions sur les médias sociaux) en tant que partie intégrante des programmes. En outre, une attention accrue devrait être accordée à la durabilité des projets - sur les plans culturel, écologique, social et économique - afin de garantir que le titre de Capitale européenne de la culture laisse un legs de qualité.

Dimension européenne

Le jury recommande aux quatre villes de revoir ce critère avec beaucoup de soin. Malgré leur approche prometteuse de ce critère, les propositions échouent à s'engager pleinement dans ces défis. Qu'une ville s'efforce de se faire connaître en Europe ne constitue pas une interprétation forte de la dimension européenne. Le titre de Capitale européenne de la culture permet à une ville de se promouvoir à l'international, mais il ne s'agit là que d'une moitié de l'enjeu.

Le déploiement de la coopération européenne nécessite des approches stratégiques et un véritable partenariat avec les artistes comme avec les organisations et institutions culturelles de l'Europe entière. Il ne peut se limiter à des relations avec d'autres Capitales

européennes de la culture, passées et futures, avec des réseaux culturels européens existants ou avec des villes jumelles.

La dimension européenne est bidirectionnelle. Il s'agit certes de présenter au reste de l'Europe la contribution de la ville à la diversité culturelle européenne. Cependant, il est tout aussi crucial de chercher à sensibiliser davantage les habitants à la diversité des cultures en Europe et à établir des liens par le biais de projets culturels ou d'autre nature avec des citoyens d'autres pays. Il est important de montrer clairement comment la dimension européenne se traduit en projets concrets dans le programme culturel et artistique. C'est cette focalisation sur d'autres cultures qui différencie principalement une Capitale européenne de la culture d'une ville de culture nationale. Une Capitale européenne de la culture offre la possibilité à une ville et à ses citoyens d'apprendre des autres de manière ouverte. La création de partenariats nouveaux et durables entre les acteurs culturels d'une ville et ceux d'autres pays représente un aspect majeur du legs d'une Capitale européenne de la culture.

Le jury souhaite que l'accent soit mis davantage sur les partenariats européens : coproductions, curations collaboratives, conférences, réseautage ainsi que sur les artistes/interprètes visiteurs. Les Capitales européennes de la culture les plus récentes ont inclus des partenaires européens et internationaux dans plus de la moitié de leurs projets. Les villes doivent encourager leurs opérateurs culturels à participer activement aux réseaux culturels européens.

L'un des aspects du critère de dimension européenne pour le titre de Capitale européenne de la culture est la capacité à attirer des visiteurs du reste de l'Europe et au-delà. Le programme doit être attrayant ; c'est pourquoi il propose une offre différente des offres touristiques habituelles de la ville et de la région. Le jury espère voir ces idées de programme attrayantes dans la candidature de sélection finale pour la Capitale européenne de la culture 2028. Le jury conseille d'envisager sérieusement de bâtir un plan de communication stratégique pour le projet de Capitale européenne de la culture et d'établir un lien entre le programme culturel et artistique et une vision marketing internationale.

Portée

La stratégie de déploiement de l'audience de la Capitale européenne de la culture devrait être beaucoup plus poussée dans les dossiers de candidature finaux, y compris les mesures et canaux en ligne et hors ligne pour tous les groupes cibles identifiés. Les candidatures doivent aborder l'élargissement de l'audience dans une perspective stratégique et à long terme, en utilisant des mesures en ligne et hors ligne.

L'accent doit notamment être mis sur les publics plus difficiles à atteindre mais cruciaux pour renouveler le « climat culturel » dans une ville Capitale européenne de la culture (par exemple, les minorités, les personnes âgées, handicapées, LGBTIQ+, les personnes vivant à distance des centres-villes ou présentes temporairement dans la ville, etc.).

Le jury souhaite savoir comment les politiques de développement de l'audience des principales organisations culturelles, y compris les opérateurs indépendants et les ONG, s'articulent avec le programme.

Gestion

Notre époque riche en incertitudes requiert également de nouvelles approches en matière de gestion. Une attention particulière doit être portée à l'évaluation des risques dans le dossier de candidature finale. Cette section doit comprendre une analyse approfondie des impacts escomptés pour la phase de préparation et de mise en œuvre de la Capitale européenne de la culture, en rapport avec les défis mondiaux actuels et potentiels.

Le jury attend des quatre villes présélectionnées, qui prévoient toutes dans leur candidature de présélection un niveau considérable de dépenses en capital, qu'elles étudient soigneusement le caractère réaliste de ces investissements.

En ce qui concerne les modèles de gestion, le jury recommande d'apprendre des expériences d'autres Capitales européennes de la culture, sans nécessairement copier des concepts prêts à l'emploi.

L'équipe d'exécution joue un rôle clé dans toutes les Capitales européennes de la culture. Les villes devraient aborder de manière explicite et bien informée le meilleur modèle pour garantir la qualité et l'indépendance de la gestion artistique du projet.

Les processus de recrutement et les dispositions prévues en matière de personnel entre 2023 et 2028 doivent être décrits, y compris les détachements, les stagiaires et les bénévoles.

La promotion d'une Capitale européenne de la culture doit aller au-delà des stratégies habituelles de diffusion de l'information et inclure un récit attrayant sur la portée et la pertinence européennes, cohérent avec la vision artistique. Il est important de rappeler que la promotion d'une Capitale européenne de la culture ne concerne pas seulement l'image de la ville, mais surtout le message européen que la ville souhaite partager avec le reste de l'Europe et nécessite une stratégie de communication approfondie.

Capacité de réalisation

Les candidats doivent confirmer à nouveau que leur dossier de candidature, y compris la vision globale et le concept et les engagements financiers, bénéficie de l'approbation formelle du maire, des conseils municipaux (et du département/de la région, le cas échéant) et de tous les partis politiques. Le jury recommande également que tous les candidats aient une compréhension et des attentes communes concernant la contribution financière du gouvernement national.

Il est rappelé aux candidats que le projet de Capitale européenne de la culture requiert un programme spécial pour l'année concernée, en plus de l'offre culturelle normale. Le jury attend plus d'informations sur la capacité managériale de la ville/région pour gérer un programme de la teneur et de la portée d'une Capitale européenne de la culture. Le renforcement des capacités ne doit pas être confondu avec la mise en œuvre de la stratégie culturelle, mais il doit être conforme aux plans de développement locaux et régionaux. Les villes devraient également prévoir de solides programmes de renforcement des capacités, étant donné que la portée d'une Capitale européenne de la culture va au-delà des capacités locales actuelles. S'il est prévu que les projets soient financés par des programmes

compétitifs de l'UE (p. ex. Europe créative), cela doit être indiqué.

Les informations relatives aux projets de développement urbain et d'infrastructure, de restauration du patrimoine culturel et de nouveaux locaux culturels apportent des références et un contexte utile lors de la présélection. La sélection finale se concentrera sur les projets d'infrastructure qui ont un impact direct sur les activités du programme Capitale européenne de la culture (par exemple, un nouveau centre culturel dans un bâtiment restauré qui devient un point focal pour les projets d'arts communautaires prévus dans le programme). Un calendrier de ces projets et l'estimation réaliste de l'achèvement devraient être donnés.

Les dossiers de candidature définitifs doivent décrire précisément comment ces projets d'investissement potentiels seront gérés (structures de gestion, état des lieux liés aux fonds structurels et d'investissement de l'UE et lien avec le programme opérationnel concerné, le calendrier et les marchés publics).

Signé

Toni Attard
Jelle Burggraaff
Sinon Christensen- Redžepović
Jean de Loisy
Goda Giedraityte (rapporteur)
Suvi Innilä (rapporteur)
Anne Karjalainen
Hrvoje Laurenta (rapporteur)
Marilyn Gaughan Reddan
Anne Tallineau (vice-présidente)
Rossella Tarantino (présidente)

Paris

Mars 2023

